

ORDER PAPER AND

FEUILLETON ET NOTICE PAPER FEUILLETON DES PRÉAVIS

Nº 28

Friday, June 26, 2020

Le vendredi 26 juin 2020

Hour of meeting 9 a.m.

Heure de la séance 9 heures

For further information, contact the Journals Office – (613) 992-2914 or (613) 992-0885

S'adresser au Bureau des Journaux pour toute demande de renseignements - (613) 992-0885 ou (613) 992-2914 June 26, 2020

Order of Business

(The following is an outline of a typical sitting day in the Senate. Variations are possible subject to the Rules and to the decisions of the

Senators' Statements (15 minutes)

ROUTINE PROCEEDINGS (30 minutes)

- 1. Tabling of Documents
- 2. Presenting or Tabling Reports from Committees
- 3. Government Notices of Motions
- 4. Government Notices of Inquiries
- 5. Introduction and First Reading of Government Bills
- 6. Introduction and First Reading of Senate Public Bills
- 7. First Reading of Commons Public Bills
- 8. Reading of Petitions for Private Bills
- 9. Introduction and First Reading of Private Bills
- 10. Tabling of Reports from Interparliamentary Delegations
- 11. Notices of Motions
- 12. Notices of Inquiries
- 13. Tabling of Petitions

Question Period (30 minutes)

Delayed Answers

ORDERS OF THE DAY

Government Business

- Bills Messages from the House of Commons
- Bills Third Reading
- Bills Reports of Committees
 Bills Second Reading
- Reports of Committees Other
- Motions
- · Inquiries
- · Other

Other Business

- Bills Messages from the House of Commons
- · Senate Public Bills Third Reading
- · Commons Public Bills Third Reading
- Private Bills Third Reading
- Senate Public Bills Reports of Committees
- Commons Public Bills Reports of Committees
- Private Bills Reports of Committees
- Senate Public Bills Second Reading
- · Commons Public Bills Second Reading
- · Private Bills Second Reading
- Reports of Committees Other
- Motions
- · Inquiries
- Other

NOTICE PAPER

- · Notices of Motions
- · Notices of Inquiries

Ordre des travaux

(Voici un apercu d'une séance typique du Sénat. Des variantes sont possibles, sous réserve de l'application du Règlement et des décisions

Déclarations de sénateurs (15 minutes)

AFFAIRES COURANTES (30 minutes)

- 1. Dépôt de documents
- 2. Présentation ou dépôt de rapports de comités
- 3. Préavis de motions du gouvernement
- 4. Préavis d'interpellations du gouvernement
- 5. Dépôt et première lecture de projets de loi du gouvernement
- 6. Dépôt et première lecture de projets de loi d'intérêt public du Sénat
- 7. Première lecture de projets de loi d'intérêt public des Communes
- 8. Lecture de pétitions pour des projets de loi d'intérêt privé
- 9. Dépôt et première lecture de projets de loi d'intérêt privé 10. Dépôt de rapports de délégations interparlementaires
- 11. Préavis de motions
- 12. Préavis d'interpellations
- 13. Dépôt de pétitions

Période des questions (30 minutes)

Réponses différées

ORDRE DU JOUR

Affaires du gouvernement

- Projets de loi Messages de la Chambre des communes
- Projets de loi Troisième lecture
- Projets de loi Rapports de comités
- Projets de loi Deuxième lecture
- Rapports de comités Autres
- Motions
- · Interpellations
- · Autres Affaires

Autres affaires

- Projets de loi Messages de la Chambre des communes
- Projets de loi d'intérêt public du Sénat Troisième lecture
- Projets de loi d'intérêt public des Communes Troisième lecture
- Projets de loi d'intérêt privé Troisième lecture
- Projets de loi d'intérêt public du Sénat Rapports de comités
- Projets de loi d'intérêt public des Communes Rapports de comités
- Projets de loi d'intérêt privé Rapports de comités
- Projets de loi d'intérêt public du Sénat Deuxième lecture
- Projets de loi d'intérêt public des Communes Deuxième lecture
- Projets de loi d'intérêt privé Deuxième lecture
- Rapports de comités Autres
- Motions
- · Interpellations
- Autres Affaires

FEUILLETON DES PRÉAVIS

- Préavis de motions
- Préavis d'interpellations

Published by the Senate Publié par le Sénat

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca Disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDERS OF THE DAY

ORDRE DU JOUR

OTHER BUSINESS

Rule 4-15(2) states:

Except as otherwise ordered by the Senate, any item of Other Business on the Order Paper and any motion or inquiry on the Notice Paper that have not been proceeded with during 15 sitting days shall be dropped from the Order Paper and Notice Paper.

Consequently, the number appearing in parentheses indicates the number of sittings since the item was last proceeded with.

Reports of Committees – Other

No. 11.

June 23, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Patterson, seconded by the Honourable Senator Seidman for the adoption of the third report of the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators, entitled *Developments and actions in relation to the committee's fifth report regarding Senator Beyak*, presented in the Senate on June 22, 2020.

AUTRES AFFAIRES

L'article 4-15(2) du Règlement stipule :

Sauf décision contraire du Sénat, sont supprimées les affaires, autres que celles du gouvernement, figurant au Feuilleton et les motions ou interpellations au Feuilleton des préavis qui n'ont pas été discutées depuis 15 jours de séance.

En conséquence, le numéro qui apparaît entre parenthèses indique le nombre de séances depuis que cet article a été discuté.

Rapports de comités - Autres

Nº 11.

Le 23 juin 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Patterson, appuyée par l'honorable sénatrice Seidman tendant à l'adoption du troisième rapport du Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs, intitulé Faits nouveaux et les mesures prises concernant le cinquième rapport du comité au sujet de la sénatrice Beyak, présenté au Sénat le 22 juin 2020.

GOVERNMENT BUSINESS

Bills - Messages from the House of Commons

Nil

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi – Messages de la Chambre des communes

Aucun

Bills - Third Reading

No. 1.

June 23, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Gold, P.C., seconded by the Honourable Senator Gagné, for the third reading of Bill C-19, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the fiscal year ending March 31, 2021.

Projets de loi - Troisième lecture

Nº 1.

Le 23 juin 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Gold, c.p., appuyée par l'honorable sénatrice Gagné, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-19, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

Bills – Reports of Committees	Projets de loi – Rapports de comités
Nil	Aucun
Bills – Second Reading	Projets de loi – Deuxième lecture
Nil	Aucun
Reports of Committees – Other	Rapports de comités – Autres
Nil	Aucun

Motions

No. 1.

February 4, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Gold, P.C., seconded by the Honourable Senator LaBoucane-Benson:

That the following Address be presented to Her Excellency the Governor General of Canada:

To Her Excellency the Right Honourable Julie Payette, Chancellor and Principal Companion of the Order of Canada, Chancellor and Commander of the Order of Military Merit, Chancellor and Commander of the Order of Merit of the Police Forces, Governor General and Commander-in-Chief of Canada.

MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCY:

We, Her Majesty's most loyal and dutiful subjects, the Senate of Canada in Parliament assembled, beg leave to offer our humble thanks to Your Excellency for the gracious Speech which Your Excellency has addressed to both Houses of Parliament.

No. 7.

February 6, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Gagné, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C.:

That, notwithstanding usual practice, the Senate invite any Minister of the Crown who is not a member of the Senate to enter the chamber during any future Question Period and take part in proceedings by responding to questions relating to his or her ministerial responsibilities, subject to the Rules and practices of the Senate.

Motions

Nº 1.

Le 4 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Gold, c.p., appuyée par l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson,

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence la gouverneure générale du Canada :

À Son Excellence la très honorable Julie Payette, chancelière et compagnon principal de l'Ordre du Canada, chancelière et commandeure de l'Ordre du mérite militaire, chancelière et commandeure de l'Ordre du mérite des corps policiers, gouverneure générale et commandante en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Nº 7.

Le 6 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Gagné, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p.,

Que, nonobstant la pratique habituelle, le Sénat invite tout ministre de la Couronne qui n'est pas membre du Sénat à entrer dans la salle du Sénat pendant toute période des questions future et à participer aux travaux en répondant aux questions portant sur ses responsabilités ministérielles, dans le respect du Règlement et des pratiques du Sénat.

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Housakos, seconded by the Honourable Senator Mockler:

That the motion be not now adopted, but that it be amended:

1. by replacing the words "the Senate invite any Minister of the Crown who is not a member of the Senate to enter the chamber during any future Question Period and" by the following:

"for the remainder of the current session, the Senate authorize the Leader of the Opposition in the Senate to make a short statement during any Question Period in order to designate Ministers of the Crown who are not members of the Senate to participate in Question Period;

That these ministers then be deemed invited to enter the chamber during Question Period at a future sitting to";

- 2. by replacing the words "his or her" by the word "their";
- 3. by adding the following before the period:

"; and

That the Leader or Deputy Leader of the Government in the Senate advise the Senate of the date that any minister designated by the Leader of the Opposition will be in attendance by making a brief statement during Question Period no later than the fourth day the Senate sits before that date".

And on the subamendment of the Honourable Senator Gold, P.C., seconded by the Honourable Senator Gagné:

That the motion in amendment be not now adopted, but that it be amended:

- by replacing the words "Opposition in the Senate to make a short statement during any Question Period" by the words "Government in the Senate, after consultation with the leaders and facilitators of all the recognized parties and recognized parliamentary groups, to make a short statement at the start of the Orders of the Day during any sitting"; and
- by replacing the words "by the Leader of the Opposition will be in attendance by making a brief statement during Question Period" by the words "pursuant to this order will be in attendance by making a brief statement at the start of the Orders of the Day".

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Housakos, appuyée par l'honorable sénateur Mockler,

Que la motion ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée :

 par substitution des mots « le Sénat invite tout ministre de la Couronne qui n'est pas membre du Sénat à entrer dans la salle du Sénat pendant toute période des questions » par ce qui suit :

« pour le reste de la présente session, le Sénat autorise le leader de l'opposition au Sénat à faire une courte déclaration au cours de toute période des questions pour désigner un ou des ministres de la Couronne qui ne sont pas membres du Sénat à participer à la période des questions;

Que ces ministres soient ainsi réputés avoir été invités à entrer dans la salle du Sénat pendant la période des questions d'une séance »;

- 2. par substitution du mot « ses » par le mot « leurs »;
- 3. par adjonction, immédiatement avant le point final, de ce qui suit :

«;

Que le leader ou le leader adjoint du gouvernement au Sénat avise le Sénat de la date à laquelle un ministre identifié par le leader de l'opposition sera présent en faisant une courte déclaration au cours de la période des questions, et ce au plus tard le quatrième jour durant lequel le Sénat siège avant cette date ».

Et sur le sous-amendement de l'honorable sénateur Gold, c.p., appuyé par l'honorable sénatrice Gagné,

Que la motion d'amendement ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée :

- par remplacement des mots « de l'opposition au Sénat à faire une courte déclaration au cours de toute période des questions » par les mots « du gouvernement au Sénat, après consultation avec les leaders et facilitateurs des partis reconnus et des groupes parlementaires reconnus, à faire une courte déclaration au début de l'ordre du jour de toute séance »;
- 2. par remplacement des mots « par le leader de l'opposition sera présent en faisant une courte déclaration au cours de la période des questions » par les mots « conformément au présent ordre sera présent en faisant une courte déclaration au début de l'ordre du jour ».

No. 43.	N° 43.	
By the Honourable Senator Gagné:	Par l'honorable sénatrice Gagné :	
June 23, 2020—That, when the Senate next adjourns after the adoption of this motion, it do stand adjourned until Tuesday, September 22, 2020, at 2 p.m.	Le 23 juin 2020—Que, lorsque le Sénat s'ajournera après l'adoption de cette motion, il demeure ajourné jusqu'au mardi 22 septembre 2020, à 14 heures.	
Inquiries Nil	Interpellations Aucune	
Other	Autres affaires	
Nil	Aucune	
OTHER BUSINESS	AUTRES AFFAIRES	
Rule 4-15(2) states:	L'article 4-15(2) du Règlement stipule :	
Except as otherwise ordered by the Senate, any item of Other Business on the Order Paper and any motion or inquiry on the Notice Paper that have not been proceeded with during 15 sitting days shall be dropped from the Order Paper and Notice Paper.	Sauf décision contraire du Sénat, sont supprimées les affaires, autres que celles du gouvernement, figurant au Feuilleton et les motions ou interpellations au Feuilleton des préavis qui n'ont pas été discutées depuis 15 jours de séance.	
Consequently, the number appearing in parentheses indicates the number of sittings since the item was last proceeded with.	En conséquence, le numéro qui apparaît entre parenthèses indique le nombre de séances depuis que cet article a été discuté.	
Bills – Messages from the House of Commons	Projets de loi – Messages de la Chambre des communes	
Nil	Aucun	
Senate Public Bills – Third Reading	Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Troisième lecture	
Nil	Aucun	

Commons Public Bills – Third Reading	Projets de loi d'intérêt public des Communes – Troisième lecture
Nil	Aucun
Private Bills – Third Reading Nil	Projets de loi d'intérêt privé – Troisième lecture Aucun
Senate Public Bills – Reports of Committees	Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Rapports de comités
Nil	Aucun
Commons Public Bills – Reports of Committees	Projets de loi d'intérêt public des Communes – Rapports de comités
Nil	Aucun
Private Bills – Reports of Committees	Projets de loi d'intérêt privé – Rapports de comités
Nil	Aucun
Senate Public Bills – Second Reading	Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Deuxième lecture
No. 1. (one)	N° 1. (un)
December 12 2019—Resuming debate on the motion of the	Le 12 décembre 2019—Renrise du débat sur la motion de

Senator Cormier)

conversion).—(L'honorable sénateur Cormier)

No. 2. (two)

December 12, 2019—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Joyal, P.C., seconded by the Honourable Senator Cordy, for the second reading of Bill S-203, An Act to amend the National Capital Act (buildings or works of national significance).—(Honourable Senator Munson)

No. 3. (two)

December 10, 2019—Second reading of Bill S-204, An Act to amend the Criminal Code and the Immigration and Refugee Protection Act (trafficking in human organs).—(Honourable Senator Ataullahjan)

No. 4. (one)

December 11, 2019—Second reading of Bill S-205, An Act to amend the Constitution Act, 1867 and the Parliament of Canada Act (Speaker of the Senate).—(Honourable Senator Mercer)

No. 5. (thirteen)

February 18, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Griffin, seconded by the Honourable Senator Verner, P.C., for the second reading of Bill S-206, An Act to amend the Department of Public Works and Government Services Act (use of wood).—(Honourable Senator Duncan)

No. 6. (ten)

February 6, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Boisvenu, seconded by the Honourable Senator Marshall, for the second reading of Bill S-207, An Act to amend the Criminal Code (disclosure of information by jurors).— (Honourable Senator Duncan)

No. 7.

February 6, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Pate, seconded by the Honourable Senator Petitclerc, for the second reading of Bill S-208, An Act to amend the Criminal Code (independence of the judiciary).— (Honourable Senator Duncan)

No. 8. (one)

February 18, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator McCallum, seconded by the Honourable Senator Francis, for the second reading of Bill S-209, An Act to Amend the Department for Women and Gender Equality Act.— (Honourable Senator Mégie)

Nº 2. (deux)

Le 12 décembre 2019—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Joyal, c.p., appuyée par l'honorable sénatrice Cordy, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-203, Loi modifiant la Loi sur la capitale nationale (bâtiments et autres ouvrages d'importance nationale).— (L'honorable sénateur Munson)

Nº 3. (deux)

Le 10 décembre 2019—Deuxième lecture du projet de loi S-204, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (trafic d'organes humains).—(L'honorable sénatrice Ataullahjan)

Nº 4. (un)

Le 11 décembre 2019—Deuxième lecture du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur le Parlement du Canada (présidence du Sénat).—(L'honorable sénateur Mercer)

Nº 5. (treize)

Le 18 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Griffin, appuyée par l'honorable sénatrice Verner, c.p., tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-206, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (utilisation du bois).—(L'honorable sénatrice Duncan)

Nº 6. (dix)

Le 6 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Boisvenu, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-207, Loi modifiant le Code criminel (divulgation de renseignements par des jurés).—(L'honorable sénatrice Duncan)

Nº 7.

Le 6 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Pate, appuyée par l'honorable sénatrice Petitclerc, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-208, Loi modifiant le Code criminel (indépendance des tribunaux).— (L'honorable sénatrice Duncan)

Nº 8. (un)

Le 18 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice McCallum, appuyée par l'honorable sénateur Francis, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-209, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres.—(L'honorable sénatrice Mégie)

No. 9. (fourteen)

February 6, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Bovey, seconded by the Honourable Senator LaBoucane-Benson, for the second reading of Bill S-210, An Act to amend the Parliament of Canada Act (Parliamentary Visual Artist Laureate).—(Honourable Senator Martin)

No. 10. (six)

February 18, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Miville-Dechêne, seconded by the Honourable Senator Klyne, for the second reading of Bill S-211, An Act to enact the Modern Slavery Act and to amend the Customs Tariff.—(Honourable Senator Duncan)

No. 11. (fourteen)

February 5, 2020—Second reading of Bill S-212, An Act to establish International Mother Language Day.—(Honourable Senator Jaffer)

No. 12. (eight)

March 10, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Dalphond, seconded by the Honourable Senator Boyer, for the second reading of Bill S-213, An Act to change the name of the electoral district of Châteauguay—Lacolle.—(Honourable Senator Martin)

No. 13.

February 20, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Pate, seconded by the Honourable Senator Petitclerc, for the second reading of Bill S-214, An Act to amend the Criminal Records Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal a regulation.—(Honourable Senator Duncan)

No. 14. (six)

March 10, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Griffin, seconded by the Honourable Senator Verner, P.C., for the second reading of Bill S-215, An Act to amend the Greenhouse Gas Pollution Pricing Act (farming exemptions).—(Honourable Senator Wallin)

No. 15. (six)

March 12, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Moncion, seconded by the Honourable Senator Dasko, for the second reading of Bill S-216, An Act to amend the Assisted Human Reproduction Act.—(Honourable Senator Martin)

Nº 9. (quatorze)

Le 6 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Bovey, appuyée par l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-210, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (artiste visuel officiel du Parlement).—(L'honorable sénatrice Martin)

Nº 10. (six)

Le 18 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Miville-Dechêne, appuyée par l'honorable sénateur Klyne, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-211, Loi édictant la Loi sur l'esclavage moderne et modifiant le Tarif des douanes.—(L'honorable sénatrice Duncan)

Nº 11. (quatorze)

Le 5 février 2020—Deuxième lecture du projet de loi S-212, Loi instituant la Journée internationale de la langue maternelle.— (L'honorable sénatrice Jaffer)

Nº 12. (huit)

Le 10 mars 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Dalphond, appuyée par l'honorable sénatrice Boyer, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-213, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Châteauguay—Lacolle.—(L'honorable sénatrice Martin)

Nº 13.

Le 20 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Pate, appuyée par l'honorable sénatrice Petitclerc, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-214, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence et abrogeant un règlement.—(L'honorable sénatrice Duncan)

Nº 14. (six)

Le 10 mars 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Griffin, appuyée par l'honorable sénatrice Verner, c.p., tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-215, Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre (exemptions pour les activités agricoles). —(L'honorable sénatrice Wallin)

Nº 15. (six)

Le 12 mars 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Moncion, appuyée par l'honorable sénatrice Dasko, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-216, Loi modifiant la Loi sur la procréation assistée.—(L'honorable sénatrice Martin)

No. 16. (two)

June 22, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Moodie, seconded by the Honourable Senator Patterson, for the second reading of Bill S-217, An Act to establish the Office of the Commissioner for Children and Youth in Canada.—(Honourable Senator Munson)

No. 17. (three)

June 18, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Patterson, seconded by the Honourable Senator Seidman, for the second reading of Bill S-218, An Act to amend the Constitution Act, 1867 (property qualifications of Senators).—(Honourable Senator Omidvar)

No. 18. (two)

June 22, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator McPhedran, seconded by the Honourable Senator Forest-Niesing, for the second reading of Bill S-219, An Act to amend the Canada Elections Act and the Regulation Adapting the Canada Elections Act for the Purposes of a Referendum (voting age).—(Honourable Senator Omidvar)

Nº 16. (deux)

Le 22 juin 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Moodie, appuyée par l'honorable sénateur Patterson, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-217, Loi constituant le Bureau du commissaire à l'enfance et à la jeunesse du Canada.—(L'honorable sénateur Munson)

Nº 17. (trois)

Le 18 juin 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Patterson, appuyée par l'honorable sénatrice Seidman, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-218, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (qualifications des sénateurs en matière de propriété).—(L'honorable sénatrice Omidvar)

Nº 18. (deux)

Le 22 juin 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice McPhedran, appuyée par l'honorable sénatrice Forest-Niesing, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-219, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et le Règlement adaptant la Loi électorale du Canada aux fins d'un référendum (âge de voter).—(L'honorable sénatrice Omidvar)

Commons Public Bills - Second Reading

Projets de loi d'intérêt public des Communes – Deuxième lecture

Aucun

Private Bills - Second Reading

No. 1. (seven)

Nil

March 11, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Jaffer, seconded by the Honourable Senator Lankin, P.C., for the second reading of Bill S-1001, An Act respecting Girl Guides of Canada.—(Honourable Senator Duncan)

Projets de loi d'intérêt privé - Deuxième lecture

Nº 1. (sept)

Le 11 mars 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Jaffer, appuyée par l'honorable sénatrice Lankin, c.p., tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-1001, Loi concernant Guides du Canada.— (L'honorable sénatrice Duncan)

Reports of Committees - Other

No. 1. (nine)

February 27, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Marwah, seconded by the Honourable Senator Wetston for the adoption of the first report of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, entitled *Senate Budget for 2020-21*, presented in the Senate on December 12, 2019.—(Honourable Senator Plett)

No. 3. (eight)

February 18, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Saint-Germain, seconded by the Honourable Senator Woo for the adoption of the third report (interim) of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, entitled *Policy on Prevention and Resolution of Harassment in the Senate Workplace*, presented in the Senate on February 6, 2020.

And on the motion in amendment of the Honourable Senator McPhedran, seconded by the Honourable Senator Hartling:

That the report be not now adopted, but that it be amended:

- 1. by replacing paragraph 1 with the following:
 - "1. (a) That the revised *Policy on the Prevention and Resolution of Harassment in the Senate Workplace*, appended to this report, be adopted;
 - (b) That the Standing Senate Committee on Human Rights be authorized to study and recommend amendments to the Policy adopted pursuant to paragraph 1(a), when and if the committee is formed;
 - (c) That the papers and evidence received and taken, and work accomplished, by the Standing Senate Committee on Human Rights in relation to Bill C-65, An Act to amend the Canada Labour Code (harassment and violence), the Parliamentary Employment and Staff Relations Act and the Budget Implementation Act, 2017, No. 1, during the first session of the Forty-second Parliament, be referred to the committee for the purposes of its study of the Policy pursuant to paragraph 1(b);
 - (d) That the Standing Senate Committee on Human Rights submit its final report on its study pursuant to paragraph 1(b) to the Senate no later than 30 days after the adoption of this report or the formation of the committee, whichever comes later; and
 - (e) That the content of any report from the Standing Senate Committee on Human Rights presented to the Senate in relation to its study pursuant to paragraph 1(b), if the report is adopted by the Senate, be deemed referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, and the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators for the purpose of their respective studies pursuant to paragraphs 2 and 3....

Rapports de comités - Autres

Nº 1. (neuf)

Le 27 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Marwah, appuyée par l'honorable sénateur Wetston tendant à l'adoption du premier rapport du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, intitulé *Prévisions budgétaires du Sénat pour 2020-2021*, présenté au Sénat le 12 décembre 2019.—(*L'honorable sénateur Plett*)

Nº 3. (huit)

Le 18 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Saint-Germain, appuyée par l'honorable sénateur Woo tendant à l'adoption du troisième rapport (intérimaire) du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, intitulé *Politique sur la prévention et le règlement du harcèlement en milieu de travail au Sénat*, présenté au Sénat le 6 février 2020.

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénatrice McPhedran, appuyée par l'honorable sénatrice Hartling,

Que le rapport ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit modifié :

- 1. par substitution, à l'alinéa 1, de ce qui suit :
 - « 1. a) Que la version révisée de la *Politique sur la* prévention et le règlement du harcèlement en milieu de travail au Sénat, qui se trouve en annexe du présent rapport, soit adoptée;
 - b) Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à examiner et à recommander des modifications à la Politique adoptée conformément à l'alinéa la), dès que le comité sera formé, le cas échéant;
 - c) Que les documents reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne sur le projet de loi C-65, Loi modifiant le Code canadien du travail (harcèlement et violence), la Loi sur les relations de travail au Parlement et la Loi nº 1 d'exécution du budget de 2017, au cours de la première session de la quarante-deuxième législature soient renvoyés au comité pour les fins de son étude de la Politique conformément à l'alinéa 1b);
 - d) Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soumette son rapport final par rapport à son étude conformément à l'alinéa 1b) au Sénat au plus tard 30 jours après l'adoption du présent rapport ou la formation du comité, selon la dernière éventualité;
 - e) Que le contenu de tout rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne présenté au Sénat par rapport à son étude conformément à l'alinéa 1b), si le rapport est adopté par le Sénat, soit réputé renvoyé au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, et le Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs pour les fins de leurs études respectives conformément aux alinéas 2 et 3; »;

2. in paragraph 2, by:

- (a) adding the words ",when and if the committee is formed," after the word "Parliament"; and
- (b) by replacing the date "April 30, 2020" by the words "60 days after the adoption of this report or 60 days after the formation of the committee, whichever comes later":
- in paragraph 3, by replacing the date "April 30, 2020" by the words "60 days after the adoption of this report or 60 days after the formation of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, whichever comes later"; and
- 4. by adding the following new paragraph 6:

"6. That the Standing Senate Committee on Human Rights, the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, and the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators be permitted, notwithstanding usual practices, to deposit with the Clerk of the Senate, any reports authorized by this report, if the Senate is not then sitting, and that the reports be deemed to have been presented in the Chamber.".—(Honourable Senator Martin)

No. 4. (eleven)

February 6, 2020—Consideration of the first report of the Special Senate Committee on the Charitable Sector, entitled Catalyst for Change: A Roadmap to a Stronger Charitable Sector, deposited with the Clerk of the Senate on June 20, 2019, during the first session of the Forty-second Parliament.— (Honourable Senator Mercer)

No. 8. (six)

May 1, 2020—Consideration of the first report of the Committee of Selection, entitled *Nomination of a Speaker pro tempore*, presented in the Senate on May 1, 2020.—(*Honourable Senator Woo*)

No. 9. (six)

May 1, 2020—Consideration of the second report of the Committee of Selection, entitled *Nomination of senators to serve on committees*, presented in the Senate on May 1, 2020.—(Honourable Senator Woo)

No. 10.

June 22, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Patterson, seconded by the Honourable Senator Seidman for the adoption of the second report of the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators, entitled *Consideration of an inquiry report of the Senate Ethics Officer*, presented in the Senate on June 18, 2020.

2. à l'alinéa 2:

- a) par adjonction des mots « , dès qu'il sera formé, le cas échéant, » après le mot « Parlement »;
- b) par remplacement des mots « d'exiger qu'il présente son rapport au Sénat au plus tard le 30 avril 2020 » par les mots « qu'il fasse rapport au Sénat au plus tard 60 jours après l'adoption du présent rapport ou 60 jours après la formation du comité, selon la dernière éventualité »;
- 3. à l'alinéa 3, par remplacement des mots « d'exiger qu'il présente son rapport au Sénat au plus tard le 30 avril 2020 » par les mots « et qu'il fasse rapport au Sénat au plus tard 60 jours après l'adoption du présent rapport ou 60 jours après la formation du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, selon la dernière éventualité »;
- 4. par adjonction du nouvel alinéa 6 :

« 6. Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne, le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement et le Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs, soient autorisés, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer auprès du greffier du Sénat, tout rapport autorisé par le présent rapport, si le Sénat ne siège pas, et que lesdits rapports soient réputés avoir été déposés au Sénat. ».—(L'honorable sénatrice Martin)

Nº 4. (onze)

Le 6 février 2020—Étude du premier rapport du Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance, intitulé Catalyseur du changement : une feuille de route pour un secteur de la bienfaisance plus robuste, déposé auprès du greffier du Sénat le 20 juin 2019, durant la première session de la quarante-deuxième législature.—(L'honorable sénateur Mercer)

Nº 8. (six)

Le 1^{er} mai 2020—Étude du premier rapport du Comité de sélection, intitulé *Désignation du Président intérimaire*, présenté au Sénat le 1^{er} mai 2020.—(*L'honorable sénateur Woo*)

Nº 9. (six)

Le 1^{er} mai 2020—Étude du deuxième rapport du Comité de sélection, intitulé *Désignation des sénateurs qui feront partie des comités*, présenté au Sénat le 1^{er} mai 2020.—(*L'honorable sénateur Woo*)

Nº 10.

Le 22 juin 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Patterson, appuyée par l'honorable sénatrice Seidman tendant à l'adoption du deuxième rapport du Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs, intitulé Examen d'un rapport d'enquête du Conseiller sénatorial en éthique, présenté au Sénat le 18 juin 2020.

No. 12.

June 23, 2020—Consideration of the fourth report of the Special Committee on the Arctic, entitled *Northern Lights: A Wake-Up Call for the Future of Canada*, tabled in the Senate on June 11, 2019, during the First session of the Forty-second Parliament.—(*Honourable Senator Patterson*)

Motions

No. 5. (one)

December 11, 2019—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Joyal, P.C., seconded by the Honourable Senator Day:

That, in order to preserve the authority, dignity and reputation of the Senate of Canada, and in light of the following reports from the First Session of the Forty-second Parliament:

- the Senate Ethics Officer's Inquiry Report under the Ethics and Conflict of Interest Code for Senators concerning [then] Senator Don Meredith, dated March 9, 2017:
- the Second Report of the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators presented on May 7, 2017;
- 3. the Senate Ethics Officer's Inquiry Report under the Ethics and Conflict of Interest Code for Senators concerning former Senator Don Meredith, dated June 28, 2019; and
- the Sixth Report of the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators tabled on July 29, 2019;

the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators be authorized to examine and report on the advisability of adopting the following motion:

That the Senate call on the Prime Minister to recommend to Her Excellency the Governor General that former senator Don Meredith be excluded from the application of section 6 of the Table of Titles to be used in Canada, and no longer entitled to the style of "Honourable", and that former senator Meredith no longer receive any precedence or status that would normally be accorded a former senator.;

That in conducting its examination of this question, the committee afford former Senator Meredith the opportunity to be heard by the committee;

That notwithstanding the provisions of rule 12-28(1), the committee be empowered to meet in public for the purposes of this study if it accepts a request from former Senator Meredith to that effect; and

That the committee present its final report no later than January 31, 2020.—(Honourable Senator Coyle)

Nº 12.

Le 23 juin 2020—Étude du quatrième rapport du Comité spécial sur l'Arctique, intitulé *Le Grand Nord : Un appel à l'action pour l'avenir du Canada*, déposé au Sénat le 11 juin 2019, durant la première session de la quarante-deuxième législature.—(*L'honorable sénateur Patterson*)

Motions

Nº 5. (un)

Le 11 décembre 2019—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Joyal, c.p., appuyée par l'honorable sénateur Day,

Que, afin de préserver l'autorité, la dignité et la réputation du Sénat du Canada, et à la lumière des rapports suivants de la première session de la quarante-deuxième législature :

- 1. le Rapport d'enquête en vertu du Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs concernant [l'ancien] sénateur Don Meredith de la conseillère sénatoriale en éthique, en date du 9 mars 2017;
- 2. le deuxième rapport du Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs présenté le 7 mai 2017;
- 3. le Rapport d'enquête en vertu du Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs concernant l'ancien sénateur Don Meredith du conseiller sénatorial en éthique, en date du 28 juin 2019;
- 4. le sixième rapport du Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs déposé le 29 juillet 2019.

le Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, l'opportunité d'adopter la motion suivante :

Que le Sénat invite le premier ministre à recommander à Son Excellence la gouverneure générale que l'ancien sénateur Don Meredith soit soustrait de l'application de l'article 6 du Tableau des titres à employer au Canada et qu'il n'ait donc plus droit de porter le titre « honorable », et que l'ancien sénateur Meredith ne puisse plus jouir de la préséance ou du statut habituellement accordé à un ancien sénateur.;

Que, dans le cadre de l'examen de la question, le comité donne à l'ancien sénateur Meredith la possibilité de se faire entendre par le comité;

Que, nonobstant les dispositions de l'article 12-28(1), le comité soit autorisé à se réunir en public aux fins de cette étude s'il accepte une demande de l'ancien sénateur Meredith à cet égard;

Que le comité présente son rapport final au plus tard le 31 janvier 2020.—(L'honorable sénatrice Coyle)

No. 6. (seven)

February 18, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Verner, P.C., seconded by the Honourable Senator Saint-Germain:

That, in light of the reports of the Senate Ethics Officer dated March 9, 2017, and June 28, 2019, concerning the breaches by former Senator Don Meredith of the *Ethics and Conflict of Interest Code for Senators*, the Senate call upon the Prime Minister to advise Her Excellency the Governor General to take the necessary steps to revoke the honorific style and title of "Honourable" from former senator Meredith.—(*Honourable Senator Martin*)

No. 7. (one)

December 11, 2019—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Gold, seconded by the Honourable Senator Woo:

That the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to examine and report on the body of issues known as "intelligence to evidence", when and if the committee is formed; and

That the committee submit its final report no later than December 31, 2020.—(Honourable Senator Plett)

No. 8. (one)

December 12, 2019—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Housakos, seconded by the Honourable Senator Ngo:

That the Senate call upon the Government of Canada to impose sanctions against Chinese and/or Hong Kong officials, pursuant to the Justice for Victims of Corrupt Foreign Officials Act (Sergei Magnitsky Law), in light of the violation of human rights, of the principles of fundamental justice and of the rule of law in relation to the ongoing protests in Hong Kong and to the systematic persecution of minority Muslims in China.—(Honourable Senator Coyle)

No. 9. (eight)

February 18, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Housakos, seconded by the Honourable Senator Mockler:

That the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to examine and report on the prospect of allowing Huawei Technologies Co., Ltd. to be part of Canada's 5G network, when and if the committee is formed; and

That the committee submit its final report no later than April 30, 2020.—(Honourable Senator Duncan)

Nº 6. (sept)

Le 18 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Verner, c.p., appuyée par l'honorable sénatrice Saint-Germain,

Que, à la lumière des rapports du conseiller sénatorial en éthique datés du 9 mars 2017 et du 28 juin 2019 concernant les manquements de l'ancien sénateur Don Meredith au *Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs*, le Sénat invite le premier ministre à demander à Son Excellence la gouverneure générale de prendre les mesures nécessaires pour révoquer le titre honorifique « honorable » de l'ancien sénateur Meredith.—(L'honorable sénatrice Martin)

Nº 7. (un)

Le 11 décembre 2019—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Gold, appuyée par l'honorable sénateur Woo.

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, l'ensemble des enjeux connus comme « renseignements mis en preuve », dès que le comité sera formé, le cas échéant;

Que le comité soumette son rapport final au plus tard le 31 décembre 2020.—(L'honorable sénateur Plett)

Nº 8. (un)

Le 12 décembre 2019—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Housakos, appuyée par l'honorable sénateur Ngo,

Que le Sénat demande au gouvernement du Canada d'imposer des sanctions contre les responsables chinois et/ou ceux de Hong Kong, conformément à la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (loi de Sergueï Magnitski), à la lumière de la violation des droits de la personne, des principes de justice fondamentale et de l'état de droit à l'égard des manifestations en cours à Hong Kong et à la persécution systématique de minorités musulmanes en Chine.—(L'honorable sénatrice Coyle)

Nº 9. (huit)

Le 18 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Housakos, appuyée par l'honorable sénateur Mockler,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, la possibilité de permettre à Huawei Technologies Co., Ltd. de faire partie du réseau 5G du Canada, dès que le comité sera formé, le cas échéant;

Que le comité soumette son rapport final au plus tard le 30 avril 2020.—(L'honorable sénatrice Duncan)

No. 10. (three)

December 11, 2019—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Lankin, P.C., seconded by the Honourable Senator Gagné:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, when and if it is formed, be authorized to examine and report on the future of workers in order to evaluate:

- (a) how data and information on the gig economy in Canada is being collected and potential gaps in knowledge;
- (b) the effectiveness of current labour protections for people who work through digital platforms and temporary foreign workers programs;
- (c) the negative impacts of precarious work and the gig economy on benefits, pensions and other government services relating to employment; and
- (d) the accessibility of retraining and skills development programs for workers;

That in conducting this evaluation the committee pay particular attention to the negative effects of precarious employment being disproportionately felt by workers of colour, new immigrant and indigenous workers; and

That the committee submit its final report on this study to the Senate no later than April 7, 2022.—(Honourable Senator Martin)

No. 12. (one)

February 18, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Woo, seconded by the Honourable Senator Saint-Germain:

That the *Rules of the Senate* be amended:

- 1. by replacing rule 3-6(2) by the following:
 - "Adjournment extended
 - **3-6.** (2) Whenever the Senate stands adjourned, if the Speaker is satisfied that the public interest does not require the Senate to meet at the date and time stipulated in the adjournment order, the Speaker shall, after consulting all the leaders and facilitators, or their designates, determine an appropriate later date or time for the next sitting.";
- 2. by replacing rule 4-2(8)(a) by the following:
 - "Extending time for Senators' Statement
 - **4-2.** (8)(a) At the request of a whip or the designated representative of a <u>recognized party or</u> recognized parliamentary group, the Speaker shall, at an appropriate time during Senators' Statements, seek leave of the Senate to

Nº 10. (trois)

Le 11 décembre 2019—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Lankin, c.p., appuyée par l'honorable sénatrice Gagné,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, dès que le comité sera formé, le cas échéant, soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, l'avenir des travailleurs pour évaluer :

- a) comment sont recueillies les données et l'information sur l'économie à la demande au Canada ainsi que les lacunes potentielles sur le plan des connaissances;
- l'efficacité de la protection des travailleurs accordée actuellement aux gens qui travaillent par l'entremise de plateformes numériques et de programmes de travailleurs étrangers temporaires;
- c) les effets néfastes du travail précaire et de l'économie à la demande sur les avantages sociaux, les pensions et d'autres services gouvernementaux liés à l'emploi;
- d) l'accessibilité des programmes de recyclage professionnel et de perfectionnement des compétences pour les travailleurs;

Que, ce faisant, le comité porte une attention particulière au fait que les effets néfastes de la précarité de l'emploi sont particulièrement ressentis par les travailleurs de couleur, les nouveaux immigrants et les travailleurs autochtones;

Que le comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 7 avril 2022.—(*L'honorable sénatrice Martin*)

Nº 12. (un)

Le 18 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Woo, appuyée par l'honorable sénatrice Saint-Germain,

Que le Règlement du Sénat soit modifié :

- 1. par substitution, à l'article 3-6(2), de ce qui suit :
 - « Prolongation d'une période d'ajournement
 - **3-6**. (2) Lorsque le Président est convaincu, pendant une période d'ajournement, que l'intérêt public n'exige pas que le Sénat se réunisse à la date et à l'heure précédemment fixées par celui-ci pour la reprise des séances, il doit après consultation <u>de tous les leaders et facilitateurs</u>, ou leur délégué fixer la date ou l'heure postérieures qu'il estime appropriées. »;
- 2. par substitution, à l'article 4-2(8)a), de ce qui suit :
 - « Prolongation de la période des déclarations de sénateurs
 - 4-2. (8)a) Si un whip ou le représentant désigné <u>d'un parti</u> reconnu ou d'un groupe parlementaire reconnu lui fait la demande, le Président doit, à un moment opportun pendant cette période, demander le consentement du Sénat à la

extend Statements. If leave is granted, Senators' Statements shall be extended by no more than 30 minutes.";

3. by replacing rule 4-3(1) by the following:

"Tributes

- **4-3.** (1) At the request of <u>any leader or facilitator</u>, the period for Senators' Statements shall be extended by no more than 15 minutes for the purpose of paying tribute to a current or former Senator.";
- 4. by replacing rules 6-3(1)(a), (b) and (c) by the following:

"Leaders and facilitators

(a) <u>any leader or facilitator</u> shall be permitted up to 45 minutes for debate;

Sponsor of a bill

(b) the sponsor of a bill shall be allowed up to 45 minutes for debate at second and third reading;

Spokesperson on a bill

- (c) the spokesperson on a bill from each recognized party and recognized parliamentary group, except for the party or group to which the sponsor belongs, shall be allowed up to 45 minutes for debate at second and third reading; and";
- 5. by replacing rule 6-5(1)(b) by the following:
 - "(b) the time remaining, not to exceed 15 minutes, if the Senator who yielded is a leader or facilitator.";
- 6. by replacing the portion of rule 7-1(1) before paragraph (a) by the following:
 - "Agreement to allocate time
 - **7-1.** (1) At any time during a sitting, the Leader or the Deputy Leader of the Government may state that the representatives of the recognized parties and recognized parliamentary groups have agreed to allocate a specified number of days or hours either:";
- 7. by replacing the portion of rule 7-2(1) before paragraph (a) by the following:

"No agreement to allocate time

- **7-2.** (1) At any time during a sitting, the Leader or the Deputy Leader of the Government may state that the representatives of the recognized parties and recognized parliamentary groups have failed to agree to allocate time to conclude an adjourned debate on either:";
- 8. by replacing rule 7-3(1)(f) by the following:
 - "(f) Senators may speak for a maximum of 10 minutes each, provided that a leader or facilitator may speak for up to 30 minutes;";

prolongation de celle-ci. Si le consentement est accordé, la période est prolongée d'au plus 30 minutes. »;

- 3. par substitution, à l'article 4-3(1), de ce qui suit :
 - « Discours en hommage
 - **4-3**. (1) À la demande <u>de tout leader ou facilitateur</u>, cette période est prolongée d'au plus 15 minutes pour permettre des discours en hommage à un sénateur ou à un ancien sénateur. »;
- 4. par substitution, à article 6-3(1)a), b) et c), de ce qui suit :
 - « Leaders et facilitateurs
 - a) limité à 45 minutes dans le cas <u>d'un leader ou d'un facilitateur;</u>

Parrain d'un projet de loi

b) limité à 45 minutes aux étapes des deuxième et troisième lectures dans le cas du parrain du projet de loi;

Porte-parole d'un projet de loi

- c) limité à 45 minutes aux étapes des deuxième et troisième lectures dans le cas du porte-parole du projet de loi de chacun des partis reconnus et des groupes parlementaires reconnus, sauf dans le cas du parti ou du groupe dont fait partie le parrain; »;
- 5. par substitution, à l'article 6-5(1)b), de ce qui suit :
 - « b) soit au reste du temps attribué, sans excéder 15 minutes, si le premier sénateur est <u>un leader ou un facilitateur</u>. »;
- 6. par substitution du passage de l'article 7-1(1) qui précède l'alinéa a) par ce qui suit :
 - « Accord pour fixer un délai
 - 7-1. (1) Le leader ou le leader adjoint du gouvernement peut, à tout moment pendant une séance, annoncer que les représentants des partis reconnus <u>et des groupes parlementaires reconnus</u> se sont mis d'accord pour attribuer un nombre déterminé de jours ou d'heures pour terminer le débat : »;
- 7. par substitution du passage de l'article 7-2(1) qui précède l'alinéa a) par ce qui suit :
 - « Aucun accord pour fixer un délai
 - 7-2. (1) Le leader ou le leader adjoint du gouvernement peut, à tout moment pendant une séance, annoncer que les représentants des partis reconnus <u>et des groupes parlementaires reconnus</u> n'ont pu se mettre d'accord pour fixer un délai pour terminer le débat précédemment ajourné : »;
- 8. par substitution, à l'article 7-3(1)f), de ce qui suit :
 - « f) le temps de parole de chaque sénateur est limité à 10 minutes, à l'exception <u>des leaders et facilitateurs</u>, qui disposent chacun <u>d'un maximum</u> de 30 minutes; »;

- 9. by replacing rules 9-5(1), (2) et (3) by the following:
 - "(1) The Speaker shall ask the <u>whips and the designated</u> representatives of the recognized parties and recognized <u>parliamentary groups</u> if there is an agreement on the length of time the bells shall ring.
 - (2) The time agreed to shall not be more than 60 minutes.
 - (3) With leave of the Senate, the agreement on the length of the bells shall constitute an order to sound the bells for that length of time.";
- 10. by replacing rule 9-10(1) by the following:

"Deferral of standing vote

9-10. (1) Except as provided in subsection (5) and elsewhere in these Rules, when a standing vote has been requested on a question that is debatable, a whip or the designated representative of a recognized party or recognized parliamentary group may defer the vote.

EXCEPTIONS

Rule 7-3(1)(h): Procedure for debate on motion to allocate time

Rule 7-4(5): Question put on time-allocated order

Rule 12-30(7): Deferred vote on report

Rule 12-32(3)(e): Procedure in Committee of the Whole

Rule 13-6(8): Vote on case of privilege automatically deferred in certain circumstances";

11. by replacing rule 9-10(4) by the following:

"Vote deferred to Friday

9-10. (4) Except as otherwise provided, if a vote has been deferred to a Friday, a whip or the designated representative of a recognized party or recognized parliamentary group may, at any time during a sitting, further defer the vote to 5:30 p.m. on the next sitting day, provided that if the Senate only meets after 5 p.m. on that day, the vote shall take place immediately before the Orders of the Day.

EXCEPTIONS

Rule 12-30(7): Deferred vote on report

Rule 13-6(8): Vote on case of privilege automatically deferred in certain circumstances";

12. by replacing rule 12-3(3) by the following:

"Ex officio members

12-3.(3) In addition to the membership provided for in subsections (1) and (2), the Leader of the Government, or the Deputy Leader if the Leader is absent, and the leader or facilitator of each recognized party and recognized

- 9. par substitution, aux articles 9-5(1), (2) et (3), de ce qui suit :
 - « (1) Le Président demande aux whips <u>et aux représentants</u> <u>désignés des partis reconnus et des groupes parlementaires reconnus</u> s'ils se sont mis d'accord sur la durée de la sonnerie.
 - (2) La durée convenue ne doit pas excéder 60 minutes.
 - (3) Avec le consentement du Sénat, l'accord <u>sur la durée de la sonnerie</u> vaut ordre de faire entendre la sonnerie pendant la durée convenue. »:
- 10. par substitution, à l'article 9-10(1), de ce qui suit :
 - « Report d'un vote par appel nominal
 - **9-10.** (1) Sous réserve du paragraphe (5) et sauf autre disposition contraire, <u>un whip ou le représentant désigné d'un parti reconnu ou d'un groupe parlementaire reconnu peut faire reporter le vote par appel nominal sur une motion sujette à débat.</u>

DISPOSITIONS CONTRAIRES

Article 7-3(1)h): Règles du débat sur la motion de fixation de délai

Article 7-4(5): Mise aux voix sur une affaire avec débat restreint

Article 12-30(7): Report du vote sur le rapport

Article 12-32(3)e) : Règles de procédure aux comités pléniers

Article 13-6(8): Report d'office du vote par appel nominal sur un cas de privilège dans certaines circonstances »;

- 11. par substitution, à l'article 9-10(4), de ce qui suit :
 - « Vote reporté au vendredi
 - 9-10. (4) Sauf disposition contraire, si ce vote est reporté au vendredi, <u>un whip ou le représentant désigné d'un parti reconnu ou d'un groupe parlementaire reconnu peut, pendant une séance, le faire reporter de nouveau au jour de séance suivant à 17 h 30, à condition que si la séance du Sénat n'ouvre qu'après 17 heures ce jour-là, le vote ait lieu immédiatement avant le début de l'Ordre du jour.</u>

DISPOSITIONS CONTRAIRES

Article 12-30(7): Report du vote sur le rapport

Article 13-6(8): Report d'office du vote par appel nominal sur un cas de privilège dans certaines circonstances »;

- 12. par substitution, à l'article 12-3(3), de ce qui suit :
 - « Membres d'office
 - 12-3. (3) En plus du nombre de membres prévu aux paragraphes (1) et (2), le leader du gouvernement <u>et le leader ou facilitateur de chaque parti reconnu ou groupe</u> parlementaire reconnu sont membres d'office de tous les

parliamentary group, or a designate if a leader or facilitator is absent, are ex officio members of all committees except the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators and the joint committees. The ex officio members of committees have all the rights and obligations of a member of a committee, but shall not vote.";

- 13. by adding the word "and" at the end of rule 12-5(a) in the English version, and by replacing rules 12-5(b) and (c) by the following:
 - "(b) the leader or facilitator of <u>a</u> recognized party or recognized parliamentary group, or a designate, for a change of members of that party or group.";
- 14. by replacing rule 12-8(2) by the following:

"Service fee proposals

12-8. (2) When the Leader or Deputy Leader of the Government tables a service fee proposal, it is deemed referred to the standing or special committee designated by the Leader or Deputy Leader of the Government following consultations with the <u>leaders and facilitators of the recognized parties and recognized parliamentary groups, or their designates.</u>

REFERENCE

Service Fees Act, subsection 15(1)";

- 15. by replacing rule 12-18(2)(b)(ii) by the following:
 - "(ii) with the signed consent of the majority of the leaders and facilitators, or their designates, in response to a written request from the chair and deputy chair.";
- 16. by replacing rule 12-27(1) by the following:

"Appointment of committee

12-27. (1) As soon as practicable at the beginning of each session, the Leader of the Government shall move a motion, seconded by the <u>other leaders and the facilitators</u>, on the membership of the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators. This motion shall be deemed adopted without debate or vote, and a similar motion shall be moved for any substitutions in the membership of the committee.

REFERENCE

Ethics and Conflict of Interest Code for Senators, *subsection* 35(4)";

- 17. in Appendix I:
 - (a) by deleting the definition "Critic of a bill";
 - (b) by deleting the definition "Ordinary procedure for determining duration of bells"; and
 - (c) by adding the following new definitions in alphabetical order:

comités sauf le Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs et les comités mixtes; à ce titre, le leader du gouvernement est suppléé par le leader adjoint, et le leader ou facilitateur d'un parti reconnu ou d'un groupe parlementaire reconnu, par son délégué. Les membres d'office des comités ont tous les droits et obligations d'un membre de comité, à l'exception du droit de vote. »;

- 13. par substitution, aux articles 12-5b) et c), de ce qui suit :
 - « b) dans le cas d'un membre <u>d'un</u> parti reconnu ou <u>d'un</u> groupe parlementaire reconnu, par le leader ou facilitateur de celui-ci, ou son délégué. »;
- 14. par substitution, à l'article 12-8(2), de ce qui suit :
 - « Proposition de frais de service
 - 12-8. (2) Dès le dépôt d'une proposition de frais de service par le leader ou le leader adjoint du gouvernement, celle-ci est renvoyée d'office au comité permanent ou spécial désigné par lui après consultation avec <u>les leaders et facilitateurs des partis reconnus et des groupes parlementaires reconnus, ou leur délégués.</u>

RENVOI

Loi sur les frais de service, paragraphe 15(1) »;

- 15. par substitution, à l'article 12-18(2)b)(ii), de ce qui suit :
 - « (ii) soit avec le consentement écrit <u>de la majorité des leaders et facilitateurs</u>, ou de leur délégué, en réponse à la demande écrite du président et du vice-président. »;
- 16. par substitution, à l'article 12-27(1), de ce qui suit :
 - « Nomination du comité
 - 12-27. (1) Dès que les circonstances le permettent au début de chaque session, le leader du gouvernement présente une motion, appuyée par <u>les autres leaders et les facilitateurs</u>, portant nomination des membres du Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs; la procédure de nomination reste la même pour modifier la composition du comité au cours d'une session. Toute motion de nomination est adoptée d'office.

RENVOI

Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs, *paragraphe 35(4)* »;

- 17. à l'annexe I:
 - a) par suppression de la définition de « Procédure ordinaire pour déterminer la durée de la sonnerie »;
 - b) par substitution, à la définition de « Porte-parole d'un projet de loi », de ce qui suit:
 - « Porte-parole d'un projet de loi

"Designated representative of a recognized party or a recognized parliamentary group

The Senator designated from time to time by the leader or facilitator of a recognized party or a recognized parliamentary group without a whip as that group or party's representative for a purpose or purposes set out in these Rules. (Représentant désigné d'un parti reconnu ou d'un groupe parlementaire reconnu)";

"Leaders and facilitators

The Government Leader and the leaders and facilitators of the recognized parties and recognized parliamentary groups (see definitions of "Leader of the Government", "Leader of the Opposition" and "Leader or facilitator of a recognized party or recognized parliamentary group"). (Leaders et facilitateurs)"; and

"Spokesperson on a bill

The lead Senator speaking on a bill from each recognized party and recognized parliamentary group, as designated by the leader or facilitator of the party or group in question. (*Porte-parole d'un projet de loi*)"; and

18. by updating all cross references in the Rules, including the lists of exceptions, accordingly; and

That the *Ethics and Conflict of Interest Code for Senators* be amended by deleting subsection 35(5), and renumbering other subsections and cross-references accordingly.

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Tannas, seconded by the Honourable Senator Campbell:

That the motion be not now adopted, but that it be amended:

- 1. by replacing point number 4 by the following:
 - "4. by replacing rules 6-3(1)(a), (b), (c) and (d) by the following:

"Leaders and facilitators

(a) <u>any leader or facilitator</u> shall be permitted up to 45 minutes for debate;

Sponsor of a bill

(b) the sponsor of a bill shall be allowed up to 45 minutes for debate at second and third reading;

Critic of a bill

(c) the critic of a bill shall be allowed up to 45 minutes for debate at second and third reading;

Spokesperson on a bill

(d) the spokesperson on a bill from each recognized party and recognized parliamentary group, except those of the Le sénateur de chaque parti reconnu ou groupe parlementaire reconnu que le leader ou facilitateur de celui-ci désigne comme principal intervenant au sujet d'un projet de loi. (Spokesperson on a bill) »;

 c) par adjonction des nouvelles définitions suivantes, selon l'ordre alphabétique :

« Leaders et facilitateurs

Le leader du gouvernement et les leaders et facilitateurs des partis reconnus et des groupes parlementaires reconnus (voir les définitions de « Leader de l'opposition », de « Leader du gouvernement » et de « Leader ou facilitateur d'un parti reconnu ou d'un groupe parlementaire reconnu »). (Leaders and facilitators) »;

« Représentant désigné d'un parti reconnu ou d'un groupe parlementaire reconnu

Le sénateur désigné de temps à autre par le leader ou facilitateur d'un parti reconnu ou d'un groupe parlementaire reconnu qui n'a pas de whip pour une fin ou pour des fins énoncées dans ce Règlement. (Designated representative of a recognized party or a recognized Parliamentary group) »;

 en mettant à jour tous les renvois dans le Règlement, y compris les listes de dispositions contraires;

Que le *Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs* soit modifié par suppression du paragraphe 35(5) et en changeant la désignation numérique des autres paragraphes et des renvois en conséquence.

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Tannas, appuyée par l'honorable sénateur Campbell,

Que la motion ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée :

- 1. par substitution, au point numéro 4 actuel, de ce qui suit :
 - « 4. par substitution, aux articles 6-3(1)a), b), c) et d), de ce qui suit :
 - « Leaders et facilitateurs
 - a) limité à 45 minutes dans le cas <u>d'un leader ou d'un facilitateur;</u>

Parrain d'un projet de loi

b) limité à 45 minutes aux étapes des deuxième et troisième lectures dans le cas du parrain du projet de loi;

Critique d'un projet de loi

c) limité à 45 minutes aux étapes des deuxième et troisième lectures dans le cas du <u>critique</u> du projet de loi;

Porte-parole d'un projet de loi

d) limité à 45 minutes aux étapes des deuxième et troisième lectures dans le cas du porte-parole du projet de loi de chacun des partis reconnus et des groupes

sponsor and critic, shall be allowed up to 45 minutes for debate at second and third reading; and

Others

- (e) other Senators shall speak for no more than 15 minutes in debate.";";
- 2. in point number 12, by deleting the words ", but shall not 2. vote":
- 3. by deleting current point number 13 and renumbering current points number 14 to 18 as points number 13 to 17; and
- 4. in current point number 17, by replacing sub-point (a) by the following:
 - "(a) by replacing the words "(Porte-parole d'un projet de loi)" at the end of the definition of "Critic of a bill" by the words "(Critique d'un projet de loi)";".—(Honourable Senator Woo)

No. 15. (five)

February 4, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Brazeau, seconded by the Honourable Senator Cormier:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report on suicide prevention and mental health needs among Canadians, including a particular emphasis on boys and men, and the overrepresentation of Indigenous peoples in suicide statistics, when and if the committee is formed; and

That the committee submit its final report no later than December 31, 2020.—(Honourable Senator Verner, P.C.)

No. 16. (ten)

February 20, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Dean, seconded by the Honourable Senator Pate:

That the *Rules of the Senate* be amended:

- 1. by:
 - (a) deleting the word "and" at the end of rule 12-3(2)(e) in the English version; and
 - (b) replacing the period at the end of rule 12-3(2)(f) by the following:

"; and

parlementaires reconnus, sauf ceux du parrain et du critique;

Autres orateurs

- \underline{e}) limité à 15 minutes dans le cas de tout autre orateur. »; »;
- au point numéro 12, par suppression des mots « , à l'exception du droit du vote »;
- 3. par suppression du point numéro 13 actuel et en changeant la désignation numérique des points numéros 14 à 18 actuels à celle des points numéros 13 à 17;
- 4. au point numéro 17 actuel, par adjonction de la nouvelle définition suivante au sous-point c), selon l'ordre alphabétique :

« « Critique d'un projet de loi

Principal sénateur répondant au parrain d'un projet de loi. Le critique est désigné soit par le leader ou le leader adjoint du gouvernement (si le parrain n'est pas membre du gouvernement), soit par le leader ou le leader adjoint de l'opposition (si le parrain est membre du gouvernement). Il arrive souvent, mais pas systématiquement, que le critique soit le deuxième sénateur à prendre la parole sur le projet de loi. (Critic of a bill) »; ».—(L'honorable sénateur Woo)

Nº 15. (cinq)

Le 4 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Brazeau, appuyée par l'honorable sénateur Cormier,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, la prévention du suicide et les besoins en santé mentale des Canadiens, l'accent étant mis tout particulièrement sur les hommes et les garçons, et la surreprésentation des peuples autochtones en ce qui a trait au taux de suicide, dès que le comité sera formé, le cas échéant;

Que le comité soumette son rapport final au plus tard le 31 décembre 2020.—(L'honorable sénatrice Verner, c.p.)

Nº 16. (dix)

Le 20 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Dean, appuyée par l'honorable sénatrice Pate.

Que le Règlement du Sénat soit modifié :

1. par substitution du point final de l'article 12-3(2)f) par ce qui suit :

«;

g) de trois sénateurs et deux membres externes qualifiés pour le Comité permanent de l'audit et de la surveillance. »;

- (g) the Standing Committee on Audit and Oversight, three Senators and two qualified external members.";
- 2. by replacing rule 12-3(3) with the following:

"Ex officio members

12-3. (3) In addition to the membership provided for in subsections (1) and (2), the Leader of the Government, or the Deputy Leader if the Leader is absent, and the leader or facilitator of each recognized party and recognized parliamentary group, or a designate if a leader or facilitator is absent, are ex officio members of all committees except the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators, the Standing Committee on Audit and Oversight and the joint committees. The ex officio members of committees have all the rights and obligations of a member of a committee, but shall not vote.

Restriction on membership

- 12-3. (4) No Senator shall be a member of both the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the Standing Committee on Audit and Oversight.";
- 3. by replacing the portion of rule 12-5 before paragraph (a) by the following:
 - "12-5. Changes in the membership of a committee, except for the ex officio members and members of the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators and the Standing Committee on Audit and Oversight, may be made by notice filed with the Clerk, who shall have the notice recorded in the *Journals of the Senate*. The notice shall be signed by:";
- 4. by replacing rule 12-6 with the following:

"Quorum of standing committees

12-6. (1) Except as provided in subsection (2) and elsewhere in these Rules, the quorum of a standing committee shall be four of its members.

EXCEPTION

Rule 12-27(2): Quorum of committee

Audit and Oversight

12-6. (2) The quorum of the Standing Committee on Audit and Oversight shall be two Senators and one external member, except in the case of the organization meeting, for which the quorum shall be three Senators.";

- 5. by:
 - (a) deleting the word "and" at the end of rule 12-7(15) in the English version; and
 - (b) replacing the period at the end of rule 12-7(16) by the following:

2. par substitution, à l'article 12-3(3), de ce qui suit:

« Membres d'office

12-3. (3) En plus du nombre de membres prévu aux paragraphes (1) et (2), le leader du gouvernement et le leader ou facilitateur de chaque parti reconnu ou groupe parlementaire reconnu sont membres d'office de tous les comités sauf le Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs, le Comité permanent de l'audit et de la surveillance et les comités mixtes; à ce titre, le leader du gouvernement est suppléé par le leader adjoint, le leader ou facilitateur d'un parti reconnu ou d'un groupe parlementaire reconnu, par son délégué. Les membres d'office des comités ont tous les droits et obligations d'un membre de comité, à l'exception du droit de vote.

Restriction relative à la composition

- 12-3. (4) Aucun sénateur ne peut être à la fois membre du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration et du Comité permanent de l'audit et de la surveillance. »;
- 3. par substitution du passage de l'article 12-5 qui précède l'alinéa a) par ce qui suit :
 - « 12-5. Sauf dans le cas des membres d'office, les membres du Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs et les membres du Comité permanent de l'audit et de la surveillance, le remplacement d'un membre d'un comité peut s'effectuer au moyen d'un avis remis au greffier du Sénat, qui le fait consigner aux *Journaux du Sénat*. Cet avis est signé par : »;
- 4. par substitution, à l'article 12-6, de ce qui suit :
 - « Quorum des comités permanents
 - **12-6.** (1) Sous réserve du paragraphe (2) et sauf autre disposition contraire, quatre membres d'un comité permanent constituent le quorum.

DISPOSITION CONTRAIRE

Article 12-27(2): Quorum du comité

Audit et surveillance

- 12-6. (2) Dans le cas du Comité permanent de l'audit et de la surveillance deux sénateurs et un membre externe constituent le quorum, à l'exception de la séance d'organisation, au cours de laquelle trois sénateurs constituent le quorum. »;
- 5. par substitution du point final de l'article 12-7(16) par ce qui suit :

«;

Audit et surveillance

"; and

Audit and Oversight

- 12-7. (17) the Standing Committee on Audit and Oversight, which, for the purposes of integrity, independence, transparency and accountability, shall be authorized, on its own initiative, to:
 - (a) retain the services of and oversee the external auditors and internal auditors;
 - (b) supervise the Senate's internal and external audits;
 - (c) make recommendations to the Senate concerning the internal and external audit plans;
 - (d) report to the Senate regarding the internal and external audits, including audit reports and other matters;
 - (e) review the Senate Administration's action plans to ensure:
 - (i) that they adequately address the recommendations and findings arising from internal and external audits, and
 - (ii) that they are effectively implemented;
 - (f) review the Senate's Quarterly Financial Reports and the audited Financial Statements, and report them to the Senate; and
 - (g) report at least annually with observations and recommendations to the Senate.";
- 6. by adding the following new rule 12-9(3):
 - "Audit and Oversight access to information
 - **12-9.** (3) The Standing Committee on Audit and Oversight may review the in camera proceedings of other Senate committees, including any transcripts of meetings, as they relate to the mandate of the Audit and Oversight Committee.";
- 7. by replacing rule 12-13 with the following:
 - "Organization meeting
 - **12-13.** (1) Once the Senate has agreed to the membership of a committee, the Clerk of the Senate shall, as soon as practicable, call an organization meeting of the committee at which it shall elect a chair.

Chair of Audit and Oversight

12-13. (2) The chair of the Standing Committee on Audit and Oversight shall be a Senator who is not a member of the recognized party or recognized parliamentary group to which the chair of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration belongs.

Audit and Oversight — nomination of external members

- **12-7.** (17) le Comité permanent de l'audit et de la surveillance, qui, dans un esprit d'intégrité, d'indépendance, de transparence et de responsabilisation, est chargé, de sa propre initiative:
 - a) de retenir les services et diriger les auditeurs externes et les auditeurs internes du Sénat;
 - b) de superviser les audits internes et externes du Sénat
 - c) de faire des recommandations au Sénat concernant les plans d'audit interne et externe;
 - d) de faire rapport au Sénat concernant les audits internes et externes, y compris les rapports d'audit et d'autres questions;
 - e) d'examiner les plans d'action de l'Administration du Sénat afin :
 - (i) de veiller à ce qu'ils répondent adéquatement aux recommandations et aux constatations découlant des audits internes et externes,
 - (ii) de veiller à ce qu'ils soient mis en œuvre de façon efficace;
 - f) d'examiner les rapports financiers trimestriels et les états financiers vérifiés et d'en faire rapport au Sénat;
 - g) de faire rapport au moins une fois par an au Sénat avec ses observations et recommandations. »;
- 6. par adjonction du nouvel article 12-9(3) suivant :
 - « Audit et surveillance accès aux informations
 - 12-9. (3) Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance peut examiner les délibérations à huis clos d'autres comités du Sénat, y compris toute transcription des réunions, dans la mesure où ces informations ont trait au mandat du Comité de l'audit et de la surveillance. »;
- 7. par substitution, à l'article 12-13, de ce qui suit:
 - « Séance d'organisation
 - **12-13.** (1) Après la nomination d'un comité, le greffier du Sénat le convoque, dès que les circonstances le permettent, en séance d'organisation au cours de laquelle le comité élit son président.

Président d'audit et surveillance

12-13. (2) Le président du Comité permanent de l'audit et de la surveillance est un sénateur qui n'est pas membre du même parti reconnu ou groupe parlementaire reconnu que celui du président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Audit et surveillance — nomination des membres externes

- 12-13. (3) After electing its chair and deputy chair, the Standing Committee on Audit and Oversight shall adopt a report to the Senate nominating two qualified external members for the committee. This report must be agreed to by all three Senators who are members of the committee. The report shall include recommendations on remuneration and permissible expenses for the external members, which shall be paid from Senate funds once the report is adopted by the Senate.";
- 8. by replacing rule 12-14 with the following:

"Participation of non-members

12-14. (1) Except as provided in subsection (2) and elsewhere in these Rules, a Senator who is not a member of a committee may attend and participate in its deliberations, but shall not vote.

EXCEPTIONS

Rule 12-28(2): Participation of non-members

Rule 15-7(2): Restrictions if declaration of interest

Rule 16-3(6): Speaking at conferences

Audit and Oversight

- **12-14.** (2) Senators who are not members of the Standing Committee on Audit and Oversight shall not participate in its meetings, unless they are appearing as witnesses.";
- 9. by replacing the portion of rule 12-16(1) before 9. paragraph (a) by the following:
 - "12-16. (1) Except as provided in subsections (2) and (3) and elsewhere in these Rules, a committee may meet in camera only for the purpose of discussing:";
- 10. by renumbering current rule 12-16(2) as 12-16(3), and by adding the following new rule 12-16(2):
 - "Audit and Oversight in camera
 - **12-16.** (2) The Standing Committee on Audit and Oversight shall meet in camera whenever it deals with the in-camera proceedings of another committee.";
- 11. by replacing the portion of rule 12-18(2) before paragraph (a) by the following:
 - "12-18. (2) Except as provided in subsection (3) and elsewhere in these Rules, a Senate committee may meet when the Senate is adjourned:";
- 12. by adding the following new rule 12-18(3):
 - "Audit and Oversight
 - **12-18.** (3) The Standing Committee on Audit and Oversight may meet during any adjournment of the Senate.";

- 12-13. (3) Après avoir élu son président et vice-président, le Comité permanent de l'audit et de la surveillance adopte un rapport au Sénat dans lequel il propose la nomination de deux membres externes qualifiés du comité. Le rapport doit être adopté à l'unanimité des trois sénateurs qui sont membres du comité. Ce rapport doit comprendre des recommandations sur la rémunération des membres externes et leurs dépenses admissibles, qui sont tirées des fonds du Sénat une fois le rapport adopté par le Sénat. »;
- 8. par substitution, à l'article 12-14, de ce qui suit :
 - « Participation des non-membres
 - **12-14.** (1) Sous réserve du paragraphe (2) et sauf autre disposition contraire, les sénateurs ont le droit d'assister aux séances des comités dont ils ne font pas partie; ils peuvent également participer aux travaux avec voix consultative.

DISPOSITIONS CONTRAIRES

Article 12-28(2): Participation des non-membres

Article 15-7(2): Restrictions si un sénateur a fait une déclaration d'intérêts

Article 16-3(6): Droit de parole aux conférences

Audit et surveillance

- **12-14.** (2) Un sénateur qui n'est pas membre du Comité permanent de l'audit et de la surveillance n'a pas le droit de participer à ses réunions, à moins de comparaître à titre de témoin. »;
- 9. par substitution du passage de l'article 12-16(1) qui précède l'alinéa a) par ce qui suit :
 - « 12-16. (1) Sous réserve des paragraphes (2) et (3) et sauf autre disposition contraire, un comité ne peut siéger à huis clos que pour discuter un des sujets suivants : »;
- 10. par modification de la désignation numérique actuelle de l'article 12-16(2) pour celle de l'article 12-16(3), et par adjonction du nouvel article 12-16(2) suivant :
 - « Audit et surveillance réunions à huis clos
 - **12-16.** (2) Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance se réunit à huis clos lorsqu'il traite des travaux à huis clos d'un autre comité. »;
- 11. par substitution du passage de l'article 12-18(2) qui précède l'alinéa a) par ce qui suit :
 - « 12-18. (2) Sous réserve du paragraphe (3) et sauf autre disposition contraire, un comité du Sénat peut se réunir pendant une période d'ajournement du Sénat : »;
- 12. par adjonction du nouvel article 12-18(3) suivant :
 - « Audit et surveillance
 - **12-18.** (3) Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance peut se réunir pendant une période d'ajournement du Sénat. »;

13. by replacing rule 12-22(1) by the following:

"Majority conclusions

12-22. (1) Except as provided in subsection (7), a report of a Senate committee shall contain the conclusions agreed to by majority.";

14. by replacing rule 12-22(2) by the following:

"Presentation or tabling

12-22. (2) Except as provided in subsection (8) and elsewhere in these Rules, a committee report shall be presented or tabled in the Senate by the chair or by a Senator designated by the chair.

EXCEPTION

Rule 12-31: Report deposited with the Clerk";

15. by adding the following new rules 12-3(7) and (8):

"Reports of Audit and Oversight Committee — Content

12-3. (7) The Standing Committee on Audit and Oversight shall include the opinions of the external members in its reports.

Audit and Oversight — report deposited with the Clerk

- 12-22. (8) A report of the Standing Committee on Audit and Oversight may be deposited with the Clerk at any time the Senate stands adjourned, and the report shall be deemed to have been presented or tabled in the Senate.";
- 16. by replacing the opening paragraph of the definition of "Committee" in Appendix I, starting with the words "A body of Senators, Members of the House of Commons or both,", by the following:
 - "A body of Senators, Members of the House of Commons, members of both houses, or others, appointed by one or both of the two houses to consider such matters as may be referred to it or that it may be empowered to examine, including bills. A Senate committee is, except in the case of the Standing Committee on Audit and Oversight, one composed solely of Senators (as opposed to a joint committee see below). (Comité)"; and
- 17. by updating all cross references in the Rules, including the lists of exceptions, accordingly.

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Massicotte, seconded by the Honourable Senator Dean:

That the motion be not now adopted, but that it be amended:

1. in the French version of point number 3, by replacing the proposed new text by the following:

- 13. par substitution, à l'article 12-22(1), de ce qui suit :
 - « Conclusions de la majorité des membres
 - **12-22.** (1) Sous réserve du paragraphe (7), le rapport d'un comité du Sénat comporte les conclusions approuvées par la majorité des membres. »;
- 14. par substitution, à l'article 12-22(2), de ce qui suit :
 - « Présentation ou dépôt
 - **12-22.** (1) Sous réserve du paragraphe (8) et sauf autre disposition contraire, le président d'un comité, ou son délégué, présente ou dépose les rapports du comité au Sénat.

DISPOSITION CONTRAIRE

Article 12-31 : Dépôt d'un rapport auprès du greffier »;

- 15. Par adjonction des nouveaux articles 12-22(7) et (8) suivants :
 - « Rapports du Comité de l'audit et de la surveillance contenu
 - **12-3.** (7) Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance doit inclure dans ses rapports les opinions des membres externes.

Audit et surveillance — dépôt d'un rapport auprès du greffier

- **12-22.** (8) Pendant une période d'ajournement du Sénat, un rapport du Comité permanent de l'audit et de la surveillance peut être déposé auprès du greffier du Sénat; ce rapport est alors réputé avoir été présenté ou déposé au Sénat. »;
- 16. par substitution, à l'annexe I, du premier paragraphe de la définition de « Comité » qui commence avec les mots « Groupe composé de sénateurs ou de députés, ou de sénateurs et de députés, » par ce qui suit :
 - « Groupe composé de sénateurs ou de députés, ou de sénateurs et de députés, ou d'autres personnes, nommés par l'une ou l'autre des Chambres afin d'examiner les questions qui lui sont renvoyées ou qu'il est habilité à examiner, notamment des projets de loi. Sauf dans le cas du Comité permanent de l'audit et de la surveillance, un comité du Sénat n'est composé que de sénateurs (à distinguer d'un comité mixte voir ci-dessous). (Committee) »;
- 17. en mettant à jour tous les renvois dans le Règlement, y compris les listes de dispositions contraires.

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Massicotte, appuyée par l'honorable sénateur Dean,

Que la motion ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée :

1. dans la version française du point numéro 3, par substitution du nouveau texte proposé par ce qui suit :

- "12-5. Sauf dans le cas des membres d'office, des membres du Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs et des membres du Comité permanent de l'audit et de la surveillance, le remplacement d'un membre d'un comité peut s'effectuer au moyen d'un avis remis au greffier du Sénat, qui le fait consigner aux *Journaux du Sénat*. Cet avis est signé :";
- 2. in paragraph (b) of point number 5, by deleting paragraph (c) in the proposed new text and renumbering the remaining paragraphs in consequence;
- 3. in the French version of point number 14, in the proposed new text, by replacing the rule number "12-22. (1)" by "12-22. (2)";
- 4. in the English version of point number 15, in the introductory wording, by replacing the words "new rules 12-3(7) and (8)" by "new rules 12-22(7) and (8)"; and
- 5. in point number 15, in the proposed new text, by replacing the rule number "12-3. (7)" by "12-22. (7)".— (Honourable Senator Martin)

No. 18. (thirteen)

February 6, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Boisvenu, seconded by the Honourable Senator Seidman:

That the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to examine and report on the manner in which the correctional system and the Parole Board of Canada managed the case of an inmate accused of the murder of a young woman while he was on day parole in January of this year, including a review of the training of commissioners, the report of the Auditor General (Report 6 — Community Supervision — Correctional Service Canada) and existing rehabilitation programs at Correctional Service Canada, with a view to recommending measures to be taken to ensure another tragedy such as this never happens again, when and if the committee is formed; and

That the committee submit its final report no later than April 30, 2020.

No. 19. (ten)

February 20, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator McCallum, seconded by the Honourable Senator Cormier:

That the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources be authorized to examine and report on the cumulative impacts of resource extraction and development, and their effects on environmental, economic and social considerations, when and if the committee is formed; and

That the committee submit its final report no later than December 31, 2020.—(Honourable Senator Galvez)

- « 12-5. Sauf dans le cas des membres d'office, des membres du Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs et des membres du Comité permanent de l'audit et de la surveillance, le remplacement d'un membre d'un comité peut s'effectuer au moyen d'un avis remis au greffier du Sénat, qui le fait consigner aux Journaux du Sénat. Cet avis est signé: »;
- au point numéro 5, par suppression du paragraphe c) dans le nouveau texte proposé et en mettant à jour la désignation des autres paragraphes en conséquence;
- 3. dans la version française du point numéro 14, dans le nouveau texte proposé, par substitution du numéro de l'article « 12-22. (1) » par « 12-22. (2) »;
- dans la version anglaise du point numéro 15, dans la phrase introductive, par substitution des mots « new rules 12-3(7) and (8) » par « new rules 12-22(7) and (8) »;
- 5. au point numéro 15, dans le nouveau texte proposé, par substitution du numéro de l'article « 12-3. (7) » par « 12-22. (7) ».—(L'honorable sénatrice Martin)

Nº 18. (treize)

Le 6 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Boisvenu, appuyée par l'honorable sénatrice Seidman,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à examiner la manière dont le système correctionnel et la Commission des libérations conditionnelles ont géré le détenu accusé de la mort d'une jeune femme alors qu'il était en semi-liberté en janvier de cette année, afin d'en faire rapport, y compris la formation des commissaires, le rapport du vérificateur général (rapport 6 — La surveillance dans la collectivité — Service correctionnel Canada) et les programmes de réhabilitation en place au Service correctionnel du Canada, et ce, en vue de recommander des mesures à prendre pour veiller à ce qu'une tragédie de ce genre à l'égard des femmes ne se reproduise plus jamais, dès que le comité sera formé, le cas échéant;

Que le comité soumette son rapport final au plus tard le 30 avril 2020.

Nº 19. (dix)

Le 20 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice McCallum, appuyée par l'honorable sénateur Cormier,

Que le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, les impacts cumulatifs de l'extraction et du développement des ressources, et leurs effets sur les considérations environnementales, économiques et sociales, dès que le comité sera formé, le cas échéant;

Que le comité soumette son rapport final au plus tard le 31 décembre 2020.—(L'honorable sénatrice Galvez)

No. 20. (seven)

March 10, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Bellemare, seconded by the Honourable Senator Ringuette:

That, the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, when and if it is formed, be authorized to examine and report on the need to review the *Bank of Canada Act* in order to:

- (a) specify that the Bank of Canada's mandate covers not only price stability, but also the pursuit of maximum employment or full and productive employment, as is the case in the United States, Australia and, recently, New Zealand;
- (b) provide for the signature of an agreement between the Bank of Canada and the Minister of Finance, as has been done since 1991;
- (c) provide for transparency measures regarding the procedure and choice of indicators for the setting of the key policy interest rate, as well as analyses of how the conduct of monetary policy affects the inflation rate, employment and income distribution, and report to Parliament; and

That the committee submit its final report to the Senate no later than June 20, 2020.—(Honourable Senator Ringuette)

No. 22. (ten)

February 20, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Miville-Dechêne, seconded by the Honourable Senator Klyne:

That, given the unanimous declaration of the House of Commons on February 22, 2007, to condemn all forms of human trafficking and slavery, the Senate:

- (a) encourage Canadians to raise awareness of the magnitude of modern day slavery in Canada and abroad and to take steps to combat human trafficking; and
- (b) recognize the 22nd day of February as National Human Trafficking Awareness Day.—(Honourable Senator Duncan)

No. 26. (seven)

February 27, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Housakos, seconded by the Honourable Senator Mockler:

That, for the remainder of the current session, the Leader of the Opposition in the Senate be authorized to designate, by making a short statement during any Question Period, a Minister of the Crown to be invited to appear as a witness before the next Committee of the Whole held pursuant to this order;

That, at the start of Orders of the Day on every third Tuesday that the Senate sits after the adoption of this order, the Senate

Nº 20. (sept)

Le 10 mars 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Bellemare, appuyée par l'honorable sénatrice Ringuette,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, dès que le comité sera formé, le cas échéant, soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, la nécessité de revoir la *Loi sur la Banque du Canada* afin, notamment :

- a) de préciser que le mandat de la Banque du Canada vise non seulement la stabilité des prix mais aussi la poursuite de l'emploi maximum ou du plein emploi productif comme le font les États-Unis, l'Australie et, dernièrement, la Nouvelle-Zélande;
- b) de prévoir la signature d'une entente entre la Banque du Canada et le ministre des Finances comme c'est le cas depuis 1991;
- c) de prévoir également des mesures de transparence quant au processus et au choix des indicateurs dans la détermination du taux directeur ainsi que des analyses des effets de la conduite de la politique monétaire sur le taux d'inflation, l'emploi et la répartition des revenus et d'en faire rapport au Parlement;

Que le comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 20 juin 2020.—(L'honorable sénatrice Ringuette)

Nº 22. (dix)

Le 20 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Miville-Dechêne, appuyée par l'honorable sénateur Klyne,

Que, compte tenu de la déclaration unanime de la Chambre des communes le 22 février 2007 visant à condamner toutes les formes de traite des personnes et d'esclavage, le Sénat :

- a) encourage les Canadiens à sensibiliser davantage la population à l'ampleur de l'esclavage moderne au Canada et à l'étranger ainsi qu'à prendre des mesures pour lutter contre la traite des personnes;
- b) désigne le 22 février Journée nationale de sensibilisation à la traite des personnes.—(*L'honorable sénatrice Duncan*)

Nº 26. (sept)

Le 27 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Housakos, appuyée par l'honorable sénateur Mockler,

Que, pour le reste de la présente session, le leader de l'opposition au Sénat soit autorisé à désigner, au moyen d'une courte déclaration au cours de toute période des questions, le ministre de la Couronne qui sera invité à comparaître devant le prochain comité plénier tenu conformément au présent ordre;

Que, chaque troisième mardi de séance du Sénat à compter de l'adoption du présent ordre, le Sénat se forme en comité plénier resolve itself into a committee of the whole in order to receive the designated minister in relation to his or her ministerial responsibilities;

That the committee report to the Senate no later than two hours after it starts sitting; and

That if the designated minister is unable to attend on a particular Tuesday:

- the Leader or Deputy Leader of the Government in the Senate advise the Senate of this fact as soon as possible by making a brief statement to that effect during any Question Period; and
- the designated minister's appearance be then postponed to the next Tuesday that the Senate sits, subject to the same conditions.

No. 30. (eight)

February 27, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Ngo, seconded by the Honourable Senator Patterson:

That the Senate urge the Government of Canada to actively support the genuine autonomy of Tibet and, consequently, to also call for the People's Republic of China to:

- (a) renew the Sino-Tibetan dialogue in good faith and based on the Middle Way Approach;
- (b) respect the religious rights of the Tibetan people and stop interference in the process of recognizing a successor or reincarnation of the 14th Dalai Lama;
- (c) respect the linguistic rights, freedom of movement, thought and conscience of the people in Tibet;
- (d) free all Tibetan political prisoners, including the youngest political prisoner Gendhun Choekyi Nyima (Panchen Lama), and cease all arbitrary detention of dissidents;
- (e) grant Canada reciprocal diplomatic access to Tibet without limitations; and
- (f) protect the Tibetan Plateau that serves as Asia's water tower, feeding over a billion lives in Asia; and

That the Senate urge the Government of Canada to raise Tibetan issues at every opportunity with China with a view to taking the additional steps necessary to deescalate tensions and restore peace and stability in Tibet.—(Honourable Senator Housakos)

au début de l'ordre du jour afin de recevoir le ministre désigné concernant ses responsabilités ministérielles;

Que le comité fasse rapport au Sénat au plus tard deux heures après le début de ses travaux;

Que, si le ministre désigné ne peut pas comparaître le mardi prévu :

- le leader ou le leader adjoint du gouvernement au Sénat en avise le Sénat le plus tôt possible, au moyen d'une courte déclaration à cet effet au cours d'une période des questions;
- la comparution du ministre désigné soit alors remise au prochain mardi que le Sénat siège, sous réserve des mêmes conditions.

Nº 30. (huit)

Le 27 février 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Ngo, appuyée par l'honorable sénateur Patterson.

Que le Sénat exhorte le gouvernement du Canada à soutenir activement l'autonomie véritable du Tibet et, par conséquent, à demander également à la République populaire de Chine :

- a) de renouveler le dialogue sino-tibétain de bonne foi et sur la base de l'approche de la voie du milieu;
- b) de respecter les droits religieux du peuple tibétain et de cesser toute ingérence dans le processus de reconnaissance du successeur ou de la réincarnation du 14^e dalaï-lama;
- c) de respecter les droits linguistiques, la liberté de déplacement, de pensée et de conscience du peuple tibétain;
- d) de libérer tous les prisonniers politiques tibétains, y compris le plus jeune prisonnier politique Gendhun Choekyi Nyima (panchen-lama), et de cesser toute détention arbitraire de dissidents;
- d'accorder au Canada un accès diplomatique réciproque sans restriction au Tibet;
- f) de protéger le plateau du Tibet qui sert de château d'eau pour l'Asie, et qui nourrit plus d'un milliard de vies en Asie:

Que le Sénat exhorte le gouvernement du Canada à soulever les enjeux tibétains en toute occasion avec la Chine en vue de prendre les mesures nécessaires additionnelles afin de réduire les tensions et de rétablir la paix et la stabilité au Tibet.—(L'honorable sénateur Housakos)

No. 31. (seven)

March 10, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Lankin, P.C., seconded by the Honourable Senator Klyne:

That, in order to promote national unity, to improve collaboration with provincial and territorial initiatives, and to support the competitive needs of domestic business, the Senate now:

- (a) call on the government to:
 - address the issue of inter-provincial trade and assert in law, for judicial clarity, that Section 121 of the Constitution Act, 1867 is the law of the land;
 - (ii) clarify key principles of inter-provincial trade, such as accelerating mutual recognition, formal harmonization and introduction of federal standards when applicable;
 - (iii) develop institutional architecture to facilitate interprovincial trade which would include creating an internal trade commissioner or expanding the Canada Free Trade Agreement Secretariat powers;
 - (iv) create a binding investor-state dispute-resolution process where complaints, negotiations, decisions and appeals might occur;
- (b) urge the government to move toward enacting a revised Canada Free Trade Agreement as law, cutting back on specific exemptions within the CFTA; and
- (c) recommend that the government clarify longer-term integration objectives, such as how to more consistently relate them to urban projects and innovation superclusters.—(Honourable Senator Mockler)

No. 47. (five)

June 16, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Tannas, seconded by the Honourable Senator Verner, P.C.:

That, in light of the impact that the COVID-19 pandemic has had on Senate proceedings, and that future emergencies may have similar effects, the Clerk of the Senate, under the direction of the Speaker of the Senate, be instructed to prepare a report identifying the procedural and technological options best suited to ensure the continuity of the Senate's operations in such situations;

That without limiting the generality of the foregoing, this review include:

1. an evaluation of the efficacy of technologies, temporary rules and practices, and safety measures to protect the

Nº 31. (sept)

Le 10 mars 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Lankin, c.p., appuyée par l'honorable sénateur Klyne,

Qu'afin de promouvoir l'unité nationale, de favoriser la collaboration aux initiatives provinciales et territoriales, et de soutenir la compétitivité des entreprises canadiennes, le Sénat :

- a) demande au gouvernement de :
 - régler la question du commerce interprovincial et d'affirmer en droit, par souci de clarté juridique, que l'article 121 de la Loi constitutionnelle de 1867 a préséance;
 - (ii) clarifier les grands principes du commerce interprovincial, notamment en accélérant la reconnaissance réciproque, l'harmonisation réglementaire et l'adoption de normes fédérales pertinentes;
 - (iii) mettre en place une architecture institutionnelle facilitant le commerce interprovincial, notamment en créant un poste de commissaire au commerce intérieur ou en élargissant les pouvoirs du secrétariat responsable de l'Accord de libre-échange canadien;
 - (iv) créer un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États dont les décisions sont contraignantes et permettant plaintes, négociations et voies de recours;
- b) presse le gouvernement de prendre des mesures en vue de la promulgation d'un nouvel Accord de libre-échange canadien, en limitant les exemptions spécifiques prévues par l'ALEC;
- c) recommande au gouvernement de clarifier les objectifs d'intégration à long terme, en établissant par exemple une approche cohérente en matière de projets urbains et de super grappes d'innovation.—(L'honorable sénateur Mockler)

Nº 47. (cinq)

Le 16 juin 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Tannas, appuyée par l'honorable sénatrice Verner, c.p.,

Que, considérant l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les délibérations du Sénat et la possibilité que d'autres situations d'urgence aient des effets similaires dans l'avenir, il soit donné au greffier du Sénat, sous la direction du Président du Sénat, la consigne de préparer un rapport présentant les options technologiques et procédurales les mieux adaptées pour assurer la continuité des activités du Sénat en situation d'urgence;

Que, sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède, cet examen comprenne notamment :

 l'évaluation de l'efficacité des technologies, des règles et des pratiques temporaires, et des mesures de sécurité health and wellness of Senators and staff that have been adopted by the Senate to support its proceedings during the COVID-19 pandemic;

- the technological best practices implemented in other jurisdictions, including provinces, territories and foreign countries, to support legislative proceedings during emergency situations, in particular those in Commonwealth countries operating under the Westminster parliamentary system; and
- the development of recommendations for the implementation of a contingency plan that will allow the Senate to rapidly adapt its rules, usual practices and technologies during future emergencies;

That, the Speaker be authorized to distribute the report of the Clerk of the Senate to all senators upon receipt, and that he tables the report in the Senate no later than 45 calendar days after the adoption of this order, or at the next sitting thereafter if the Senate is not then sitting;

That, upon tabling, the report be deemed referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, if and when it is formed, with that committee being authorized to examine and report on the findings of the Clerk of the Senate, and to recommend to the Senate the best practices it should adopt in a contingency plan to ensure the continuity of its legislative functions in the case of an emergency, including any necessary changes to the Rules and usual practices of the Senate;

That the committee submit its report no later than 60 calendar days following its receipt of the report from the Clerk of the Senate, provided that if the Senate is not sitting at the end of this period, the committee be authorized to deposit its report with the Clerk of the Senate, with the report being deemed for all purposes to have been tabled or presented in the Senate;

That after any report from the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament arising from this order has been tabled or presented in the Senate, the subject matter of that report be referred to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration to examine and report on any necessary administrative changes, including information technologies and capital purchases, required to implement the procedural changes recommended by the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament to be part of a contingency plan; and

That the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration report thereon no later than 60 calendar days after having received the report of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, provided that:

 if the report of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament was deposited with the Clerk of the Senate, the period for the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration to conduct its study only begin on the next day thereafter that the Senate sits; and

- visant à protéger la santé et le bien-être des sénateurs et du personnel qui ont été mises en place par le Sénat pour appuyer les délibérations pendant la pandémie de la COVID-19;
- la revue des pratiques technologiques exemplaires mises en œuvre dans d'autres juridictions, dont les provinces et les territoires, ainsi que les pays étrangers, en particulier ceux du Commonwealth qui ont un système parlementaire de type Westminster, pour assurer la continuité des délibérations législatives en cas d'urgence;
- 3. l'élaboration de recommandations pour la mise en œuvre d'un plan de contingence qui permettra au Sénat d'adapter rapidement ses règles, ses pratiques habituelles et ses technologies en cas d'urgence dans l'avenir;

Que le Président soit autorisé à distribuer le rapport du greffier du Sénat à tous les sénateurs dès sa réception, et qu'il dépose le rapport au Sénat au plus tard 45 jours civils après l'adoption du présent ordre, ou à la séance suivante du Sénat s'il ne siège pas à ce moment-là;

Que, dès son dépôt, le rapport soit réputé avoir été renvoyé au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, dès que le comité sera formé, le cas échéant, ce comité étant autorisé à examiner et à faire rapport sur les conclusions du greffier du Sénat, et à adresser au Sénat des recommandations sur les pratiques exemplaires qu'il devrait intégrer à un plan de contingence pour assurer la continuité de ses fonctions législatives en situation d'urgence — pratiques qui peuvent comprendre, au besoin, la modification du Règlement et des pratiques habituelles du Sénat;

Que le comité soumette son rapport au plus tard 60 jours civils après la réception du rapport du greffier du Sénat, étant entendu que, si le Sénat ne siège pas à l'expiration de ce délai, le comité est alors autorisé à déposer son rapport auprès du greffier du Sénat, le rapport étant alors réputé, à toutes fins, avoir été déposé ou présenté au Sénat;

Que, après le dépôt ou la présentation au Sénat de tout rapport du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement découlant du présent ordre, le sujet du rapport soit renvoyé au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration pour qu'il en fasse l'étude et qu'il fasse rapport de tout changement administratif requis — y compris, au besoin, l'acquisition de technologies de l'information ou d'immobilisations — pour la mise en œuvre des changements procéduraux que le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement aura recommandé d'intégrer à un plan de contingence;

Que le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration présente ce rapport au plus tard 60 jours civils après la réception du rapport du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, à condition que :

 si le rapport du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a été déposé auprès du greffier du Sénat, le délai imparti au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration pour effectuer son étude ne commence qu'à compter du jour de séance suivant du Sénat; 2. if the Senate is not sitting at the end of the period for the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration to conduct its study, the committee be authorized to deposit its report with the Clerk of the Senate, with the report being deemed for all purposes to have been tabled or presented in the Senate.—
(Honourable Senator Omidvar)

No. 51. (two)

June 22, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Dalphond, seconded by the Honourable Senator Munson:

That, notwithstanding any provision of the Rules, previous order or usual practice, upon the adoption of this order, and for the remainder of the current session, no Senate committee be considered a standing or special committee for the purposes of paragraphs 62.1(1)(g) and (h) of the Parliament of Canada Act.—(Honourable Senator Martin)

No. 52. (one)

June 23, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Dalphond, seconded by the Honourable Senator Galvez:

That, notwithstanding any provision of the Rules, previous order or usual practice, upon the adoption of this motion, the provisions of the motion adopted by the Senate on March 11, 2020, relating to committees, as moved by the Honourable Senator Woo and seconded by the Honourable Senator Plett, cease to have effect.—(Honourable Senator Martin)

No. 53. (three)

June 17, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Dalphond, seconded by the Honourable Senator Boniface:

That, notwithstanding any provision of the Rules or usual practice:

- for the remainder of the session, any vacancy in the position of Speaker pro tempore be filled by means of a secret ballot, using a process to be established by the Speaker after consulting with the Leader of the Government, the Leader of the Opposition, and the leader or facilitator of any other recognized party or recognized parliamentary group; and
- the first report of the Committee of Selection, if not disposed of before the adoption of this order, be discharged from the Order Paper.

2. si le Sénat ne siège pas à l'expiration de ce délai, le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration soit autorisé à déposer son rapport auprès du greffier du Sénat, le rapport étant alors réputé, à toutes fins, avoir été déposé ou présenté au Sénat.—(L'honorable sénatrice Omidvar)

Nº 51. (deux)

Le 22 juin 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Dalphond, appuyée par l'honorable sénateur Munson,

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, ordre antérieur ou pratique habituelle, dès l'adoption du présent ordre, et jusqu'à la fin de la présente session, aucun comité du Sénat ne soit considéré comme étant un comité permanent ou spécial aux fins de l'application des alinéas 62.1(1)g) et h) de la *Loi sur le Parlement du Canada.*—(*L'honorable sénatrice Martin*)

Nº 52. (un)

Le 23 juin 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Dalphond, appuyée par l'honorable sénatrice Galvez,

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, tout ordre antérieur ou toute pratique habituelle, dès l'adoption de la présente motion, les dispositions de la motion adoptée par le Sénat le 11 mars 2020 concernant des comités, telle que proposée par l'honorable sénateur Woo et appuyée par l'honorable sénateur Plett, cessent d'avoir effet.—(L'honorable sénatrice Martin)

Nº 53. (trois)

Le 17 juin 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Dalphond, appuyée par l'honorable sénatrice Boniface,

Que, nonobstant toute disposition du Règlement ou pratique habituelle :

- pour le reste de la session, toute vacance du poste de Président intérimaire soit comblée au moyen d'un scrutin secret, en utilisant un processus qui sera établi par le Président après consultation du leader du gouvernement, du leader de l'opposition et du leader ou facilitateur de tout autre parti reconnu ou groupe parlementaire reconnu;
- si l'étude du premier rapport du Comité de sélection n'est pas réglée avant l'adoption du présent ordre, ce rapport soit supprimé du Feuilleton.

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Saint-Germain, seconded by the Honourable Senator Moncion:

That the motion be not now adopted, but that it be amended:

- 1. by adding the following before the last paragraph:
 - "2. the senator elected to serve as Speaker pro tempore shall be required to possess the full and practical knowledge of the official language which is not that of the Speaker for the time being;"; and
- 2. by renumbering the final paragraph as number 3.— (Honourable Senator Miville-Dechêne)

No. 54.

June 22, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Lankin, P.C., seconded by the Honourable Senator Pate:

That a Special Senate Committee on Systemic Racism be appointed to conduct a review of systemic racism in Canada;

That, without limiting its mandate, the committee be authorized:

- to review the extent and scope of anti-Indigenous racism, anti-Black racism, and systemic racism in federal institutions and agencies;
- to review the federal government's role in eliminating anti-Indigenous racism, anti-Black racism, and systemic racism both within federal institutions and agencies and in Canadian society generally; and
- to identify priorities and recommendations for government action to combat anti-Indigenous, anti-Black, and systemic racism;

That the committee be composed of 12 members, to be nominated by the Committee of Selection, and that 5 members constitute a quorum;

That the committee have the power to send for persons, papers and records; to hear witnesses; and to publish such papers and evidence from day to day as may be ordered by the committee;

That, notwithstanding any provision of the Rules or usual practices, and taking into account the exceptional circumstances of the current pandemic of COVID-19, the committee have the power to meet by videoconference or teleconference, if technically feasible for any purposes of:

- 1. the study authorized by this order;
- 2. an organization meeting pursuant to rule 12-13; or
- 3. electing a chair or deputy chair if there is a vacancy in either of those positions;

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénatrice Saint-Germain, appuyée par l'honorable sénatrice Moncion,

Que la motion ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée :

- 1. par adjonction, avant le dernier paragraphe, de ce qui suit :
 - « 2. le sénateur ainsi appelé à remplir les fonctions de Président intérimaire doit connaître à fond la langue officielle qui n'est pas celle du Président à l'époque considérée; »;
- par modification de la désignation numérique du dernier paragraphe à celle du numéro 3.—(L'honorable sénatrice Miville-Dechêne)

Nº 54.

Le 22 juin 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Lankin, c.p., appuyée par l'honorable sénatrice Pate,

Qu'un comité sénatorial spécial sur le racisme systémique soit constitué afin d'examiner le racisme systémique au Canada;

Que, sans toutefois limiter son mandat, le comité soit autorisé à :

- examiner l'étendue et la portée du racisme envers les Autochtones et les Noirs ainsi que du racisme systémique dans les institutions et agences fédérales;
- examiner le rôle que joue le gouvernement fédéral pour éliminer le racisme envers les Autochtones et les Noirs ainsi que le racisme systémique au sein des institutions et agences fédérales et dans la société canadienne en général;
- 3. identifier des priorités et formuler des recommandations relatives à l'intervention du gouvernement pour lutter contre le racisme envers les Autochtones et les Noirs et contre le racisme systémique;

Que le comité soit composé de 12 membres sélectionnés par le Comité de sélection, et que 5 membres constituent le quorum;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à réclamer des documents et des dossiers, à entendre des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont l'impression s'impose;

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel, et tenant compte des circonstances exceptionnelles découlant de la pandémie de la COVID-19, le comité soit autorisé à se réunir par vidéoconférence ou téléconférence, s'il est techniquement possible de le faire, aux fins :

- 1. de l'étude autorisée par cet ordre;
- d'une séance d'organisation en vertu de l'article 12-13 du Règlement;
- d'élire un président ou un vice-président si l'un de ces postes devient vacant;

That both senators and witnesses be allowed to participate in meetings of this committee by videoconference or teleconference, with such meetings being considered for all purposes to be meetings of the committee in question, and senators taking part in such meetings being considered for all purposes to be present at the meeting;

That, for greater certainty, and without limiting the general authority granted by this order, when the committee meets by videoconference or teleconference:

- 1. members of the committee participating count towards quorum;
- 2. priority be given to ensuring that members of the committee are able to participate;
- 3. such meetings be considered to be occurring in the parliamentary precinct, irrespective of where participants may be; and
- 4. the committee be directed to approach in camera meetings with all necessary precaution, taking account of the risks to confidentiality inherent in such technologies;

That, when the committee meets by videoconference or teleconference, the provisions of rule 14-7(2) be applied so as to allow recording or broadcasting through any facilities arranged by the Clerk of the Senate, and, if a meeting being broadcast or recorded cannot be broadcast live, the committee be considered to have fulfilled the requirement that a meeting be public by making any available recording publicly available as soon as possible thereafter;

That there be a minimum of 72 hours' notice for a meeting of the committee by videoconference or teleconference, subject to technical feasibility;

That, the committee be authorized to report from time to time, submit a comprehensive interim report no later than six months after its organization meeting, and submit its final report no later than six months after the tabling or presenting of the comprehensive interim report;

That the committee be permitted to deposit its reports with the Clerk of the Senate if the Senate is not then sitting, with the reports then being deemed to have been tabled or presented in the Senate; and

That the committee retain the powers necessary to publicize its findings for 60 days after submitting its final report.—
(Honourable Senator Martin)

No. 56. (three)

June 17, 2020—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Mégie, seconded by the Honourable Senator Anderson:

That, notwithstanding any provision of the Rules or usual practice, at the start of the Orders of the Day on the sitting day following the adoption of this order, the Senate resolve itself into a Committee of the Whole in order to receive a minister or ministers of the Crown to discuss the role of the Government of

Que les sénateurs et témoins soient autorisés à assister par vidéoconférence ou téléconférence aux réunions du comité, que de telles réunions soient, à toute fin, considérées comme des réunions dudit comité, et que les sénateurs participant à de telles réunions soient, à toute fin, réputés présents;

Que, pour plus de certitude et sans limiter l'autorité attribuée par cet ordre, lorsque le comité se réunit par vidéoconférence ou téléconférence :

- les membres du comité y participant soient pris en compte pour déterminer le quorum;
- la priorité soit accordée afin d'assurer que les membres du comité soient en mesure de participer;
- de telles réunions soient réputées se tenir dans la Cité parlementaire, peu importe l'endroit où les participants se trouvent;
- 4. le comité prenne toutes les précautions nécessaires en ce qui a trait aux réunions à huis clos, compte tenu des risques inhérents à de telles technologies;

Que, lorsque le comité se réunit par vidéoconférence ou téléconférence, les dispositions de l'article 14-7(2) du Règlement s'appliquent afin d'en autoriser l'enregistrement et la diffusion par tout moyen déterminé par le greffier du Sénat, et que si une réunion enregistrée ou diffusée ne peut pas être diffusée en direct, le comité soit réputé avoir tenu une réunion publique en publiant tout enregistrement dès que possible;

Qu'un préavis d'au moins 72 heures soit donné pour toute réunion du comité tenue par vidéoconférence ou téléconférence, s'il est techniquement possible de le faire;

Que le comité soit autorisé à faire rapport de façon ponctuelle, à soumettre un rapport provisoire détaillé au plus tard six mois après la tenue de la séance d'organisation du comité, et à soumettre son rapport final au plus tard six mois après le dépôt ou la présentation du rapport provisoire détaillé;

Que le comité soit autorisé à déposer ses rapports auprès du greffier du Sénat si le Sénat ne siège pas, et que les rapports soient alors réputés avoir été déposés ou présentés au Sénat;

Que le comité détienne l'autorité nécessaire pour publier ses conclusions 60 jours après avoir déposé ou présenté son rapport final.—(L'honorable sénatrice Martin)

Nº 56. (trois)

Le 17 juin 2020—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Mégie, appuyée par l'honorable sénatrice Anderson,

Que, nonobstant toute disposition du Règlement ou pratique habituelle, au début de l'ordre du jour de la séance qui suit l'adoption du présent ordre, le Sénat se forme en comité plénier afin de recevoir un ministre ou des ministres de la Couronne afin de discuter du rôle que joue le gouvernement du Canada dans le

Canada in combatting anti-Black racism and anti-Indigenous racism, and ending systemic racism;

That the committee report to the Senate no later than 120 minutes after it begins;

That the provisions of rule 3-3(1) be suspended while the committee is meeting;

That the application of any provision of the Rules or previous order concerning the time of adjournment be suspended until the committee has completed its work; and

That the ringing of the bells for any deferred vote that would conflict with the committee be deferred until the committee has completed its work.

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Black (*Ontario*), seconded by the Honourable Senator Verner, P.C.:

That the motion be not now adopted, but that it be amended:

- 1. by replacing the words "following the adoption of" with "provided for in"; and
- 2. by adding, after the words "systemic racism;", the following new paragraph:

"That the sitting day provided for in this order be the earlier of the following:

- (a) the first sitting day that follows the adjournment of the third successive sitting of the Senate with a daily attendance of at least 60 senators that follows the adoption of this order; or
- (b) the first sitting day on which senators are permitted to participate in the proceedings of the Senate by video or teleconference;".

And on the subamendment of the Honourable Senator Plett, seconded by the Honourable Senator Martin:

That the motion in amendment be not now adopted, but that it be amended by deleting:

1. the words "the earlier of the following:

(a)"; and

- 2. the words "; or
 - (b) the first sitting day on which senators are permitted to participate in the proceedings of the Senate by video or teleconference".—(Honourable Senator Martin)

combat contre le racisme envers les Noirs et les Autochtones, et pour mettre fin au racisme systémique;

Que le comité fasse rapport au Sénat au plus tard 120 minutes après le début de ses travaux;

Que l'application des dispositions de l'article 3-3(1) du Règlement soit suspendue pendant que le comité siège;

Que l'application de toute disposition du Règlement ou ordre antérieur concernant la levée de la séance soit suspendue jusqu'à la fin des travaux du comité;

Que la sonnerie pour tout vote reporté qui entrerait en conflit avec le comité soit différée jusqu'à la fin des travaux du comité.

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Black (*Ontario*), appuyée par l'honorable sénatrice Verner, c.p.,

Que la motion ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée :

- par substitution, aux mots « qui suit l'adoption du présent », des mots « prévue dans cet »;
- par adjonction, après les mots « racisme systémique; », du nouveau paragraphe suivant :
 - « Que la séance prévue dans cet ordre soit l'une des séances suivantes, selon la première éventualité :
 - a) la première séance suivant l'ajournement de la troisième séance consécutive du Sénat avec la présence d'au moins 60 sénateurs suivant l'adoption de cet ordre;
 - b) la première séance où les sénateurs sont autorisés à participer aux délibérations du Sénat par vidéo ou téléconférence; ».

Et sur le sous-amendement de l'honorable sénateur Plett, appuyé par l'honorable sénatrice Martin,

Que la motion d'amendement ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée par suppression :

 des mots « l'une des séances suivantes, selon la première éventualité :

a) »;

- des mots «;
 - b) la première séance où les sénateurs sont autorisés à participer aux délibérations du Sénat par vidéo ou téléconférence ».—(L'honorable sénatrice Martin)

Inquiries

No. 1. (six)

February 4, 2020—Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Omidvar, calling the attention of the Senate to the link between Canada's past, present and future prosperity and its deep connection to immigration.—(Honourable Senator Moodie)

No. 3. (nine)

February 20, 2020—Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Klyne, calling the attention of the Senate to the unrecognized histories and meaningful contributions of First Nations, Métis and Inuit.—(Honourable Senator Duncan)

No. 4. (five)

March 11, 2020—Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Munson, calling the attention of the Senate to the abuse of human rights and democratic freedoms in Hong Kong.—(Honourable Senator Martin)

No. 6. (six)

February 6, 2020—Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Dyck, calling the attention of the Senate to the deficiencies or gaps in the policies of the Senate of Canada compared to other parliamentary bodies on behaviours of individual senators that constitute bullying, harassment, or sexual misconduct that occur during parliamentary proceedings.— (Honourable Senator Lovelace Nicholas)

No. 7. (eleven)

February 18, 2020—Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Verner, P.C., calling the attention of the Senate to the Senate Ethics Officer's *Inquiry report under the* Ethics and Conflict of Interest Code for Senators *concerning former Senator Don Meredith*, dated June 28, 2019.—(Honourable Senator Bernard)

No. 8. (fourteen)

February 4, 2020—Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Wallin, calling the attention of the Senate to:

- (a) a September 2019 Quebec Superior Court ruling, which declared parts of federal and provincial law relating to medical assistance in dying (MAiD) to be too restrictive;
- (b) the recent Quebec Ministry of Health and Social Services report, which recommends provisions allowing for advance requests in MAiD, out of a "moral duty to respond to it";

Interpellations

Nº 1. (six)

Le 4 février 2020—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Omidvar, attirant l'attention du Sénat sur le lien entre la prospérité antérieure, actuelle et future du Canada et sa connexion profonde à l'immigration.—(L'honorable sénatrice Moodie)

Nº 3. (neuf)

Le 20 février 2020—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Klyne, attirant l'attention du Sénat sur les histoires ignorées et les contributions importantes des Premières Nations, des Métis et des Inuits.—(L'honorable sénatrice Duncan)

Nº 4. (cinq)

Le 11 mars 2020—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Munson, attirant l'attention du Sénat sur la violation des droits de la personne et des libertés démocratiques à Hong Kong.—(L'honorable sénatrice Martin)

Nº 6. (six)

Le 6 février 2020—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Dyck, attirant l'attention du Sénat sur les déficiences ou les lacunes des politiques du Sénat du Canada par rapport à d'autres organes parlementaires sur les comportements de sénateurs individuels qui constituent de l'intimidation, du harcèlement ou de l'inconduite sexuelle qui se produisent pendant les travaux parlementaires.—(L'honorable sénatrice Lovelace Nicholas)

Nº 7. (onze)

Le 18 février 2020—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Verner, c.p., attirant l'attention du Sénat sur le Rapport d'enquête en vertu du Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs concernant l'ancien sénateur Don Meredith du conseiller sénatorial en éthique, en date du 28 juin 2019.—(L'honorable sénatrice Bernard)

Nº 8. (quatorze)

Le 4 février 2020—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Wallin, attirant l'attention du Sénat sur :

- a) une décision rendue par la Cour supérieure du Québec en septembre 2019 selon laquelle certaines dispositions des lois fédérale et provinciale sur l'aide médicale à mourir sont trop restrictives;
- b) un rapport récent du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, qui recommande des dispositions autorisant les demandes anticipées d'aide médicale à mourir, soulignant « le devoir moral d'y répondre »;

- (c) the ongoing and tireless work of Dying with Dignity Canada, a non-for-profit organization that advocates for vulnerable Canadians regarding their right to die;
- (d) the recommendations of the federally mandated, December 2018 Canadian Association of Academies report relating to advance requests in medical assistance in dying; and
- (e) the urgent need for the Senate to study and propose new rules pertaining to advance requests for medical assistance in dying.—(Honourable Senator Griffin)

No. 9. (six)

Le 26 juin 2020

February 6, 2020—Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Coyle, calling the attention of the Senate to the importance of finding the right pathways and actions for Canada and Canadians to meet our net-zero carbon emissions targets in order to slow, arrest and reverse human-caused climate change to ensure a healthy planet, society, economy and democracy.—(Honourable Senator Duncan)

No. 10. (six)

February 6, 2020—Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Sinclair, calling the attention of the Senate to the need for this House of Parliament to reevaluate its rules, practices and procedures as they relate to non-government business.—(Honourable Senator Plett)

No. 11. (nine)

February 20, 2020—Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Richards, calling the attention of the Senate to the decimation of Atlantic salmon spawning grounds on the Miramichi, Restigouche and their tributaries.—(Honourable Senator Griffin)

No. 12. (two)

February 6, 2020—Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Bovey, calling the attention of the Senate to the need to renew and further its interest in Arctic issues.— (Honourable Senator Martin)

No. 14.

February 25, 2020—Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Pate, calling the attention of the Senate to the need to examine and evaluate concrete measures available to the Senate to support the implementation of guaranteed livable income initiatives and to promote substantive equality for all Canadians.—(Honourable Senator Duncan)

- c) le travail continu et inlassable de Dying with Dignity Canada, organisme sans but lucratif qui défend les intérêts des Canadiens vulnérables concernant leur droit de mourir;
- d) les recommandations du rapport de l'Association des académies canadiennes de décembre 2018, mandaté par le gouvernement fédéral, concernant les demandes anticipées d'aide médicale à mourir;
- e) l'urgence pour le Sénat d'étudier et de proposer de nouvelles règles concernant les demandes anticipées d'aide médicale à mourir.—(L'honorable sénatrice Griffin)

Nº 9. (six)

Le 6 février 2020—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Coyle, attirant l'attention du Sénat sur l'importance de trouver les bons parcours et actions à suivre pour que le Canada et les Canadiens respectent notre cible de zéro émission nette de carbone afin de ralentir, d'arrêter et de renverser les changements climatiques d'origine humaine pour favoriser une planète, une société, une économie et une démocratie saines.—(L'honorable sénatrice Duncan)

Nº 10. (six)

Le 6 février 2020—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sinclair, attirant l'attention du Sénat sur la nécessité pour cette Chambre du Parlement de réévaluer ses règlements, pratiques et procédures en ce qui concerne les affaires autres que celles du gouvernement.—(L'honorable sénateur Plett)

Nº 11. (neuf)

Le 20 février 2020—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Richards, attirant l'attention du Sénat sur la décimation des frayères du saumon atlantique sur la Miramichi, la Restigouche et leurs affluents.—(L'honorable sénatrice Griffin)

Nº 12. (deux)

Le 6 février 2020—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Bovey, attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de renouveler et approfondir son intérêt pour les enjeux concernant l'Arctique.—(L'honorable sénatrice Martin)

Nº 14.

Le 25 février 2020—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Pate, attirant l'attention du Sénat sur le besoin d'examiner et d'évaluer les mesures concrètes dont dispose le Sénat pour soutenir la mise en œuvre d'initiatives axées sur le revenu de base garanti et pour promouvoir l'égalité réelle pour tous les Canadiens.—(L'honorable sénatrice Duncan)

No. 15. (six)

March 10, 2020—Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Busson, calling the attention of the Senate to the way the Bank of Canada honours Canadians through banknotes.—(Honourable Senator Duncan)

No. 17.

June 25, 2020—Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Plett, calling the attention of the Senate to the presence of racism and discrimination within Canadian institutions.—(Honourable Senator Patterson)

Nº 15. (six)

Le 10 mars 2020—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Busson, attirant l'attention du Sénat sur la façon dont la Banque du Canada honore les Canadiens grâce aux billets de banque.—(L'honorable sénatrice Duncan)

Nº 17.

Le 25 juin 2020—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Plett, attirant l'attention du Sénat sur la présence du racisme et de la discrimination au sein des institutions canadiennes.—(L'honorable sénateur Patterson)

Other	Autres Affaires
Nil	Aucune

NOTICE PAPER

FEUILLETON DES PRÉAVIS

MOTIONS

No. 23. (ten)

By the Honourable Senator Housakos:

February 18, 2020—That the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade be authorized to examine and report on the situation in Hong Kong, in light of last year's pro-democracy demonstrations, when and if the committee is formed; and

That the committee submit its final report no later than May 31, 2020.

No. 57. (three)

By the Honourable Senator Saint-Germain:

June 16, 2020—That the Rules of the Senate be amended:

- 1. by:
 - (a) deleting the word "and" at the end of rule 12-3(2)(e) in the English version; and
 - (b) replacing the period at the end of rule 12-3(2)(f) by the following:

"; and

- (g) the Standing Committee on Audit and Oversight, three Senators and two external members.";
- 2. by replacing rule 12-3(3) with the following:

"Ex officio members

12-3. (3) In addition to the membership provided for in subsections (1) and (2), the Leader of the Government, or the Deputy Leader if the Leader is absent, and the leader or facilitator of each recognized party and recognized parliamentary group, or a designate if a leader or facilitator is absent, are ex officio members of all committees except the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators, the Standing Committee on Audit and Oversight and the joint committees. The ex officio members of committees have all the rights and obligations of a member of a committee, but shall not vote.

Restriction on membership

12-3. (4) No Senator shall be a member of both the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the Standing Committee on Audit and Oversight.";

MOTIONS

Nº 23. (dix)

Par l'honorable sénateur Housakos :

Le 18 février 2020—Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, la situation à Hong Kong, à la lumière des manifestations prodémocratie de l'année dernière, dès que le comité sera formé, le cas échéant;

Que le comité soumette son rapport final au plus tard le 31 mai 2020.

Nº 57. (trois)

Par l'honorable sénatrice Saint-Germain :

Le 16 juin 2020—Que le Règlement du Sénat soit modifié :

1. par substitution, au point final de l'article 12-3(2)f), de ce qui suit :

«;

- g) de trois sénateurs et deux membres externes pour le Comité permanent de l'audit et de la surveillance. »;
- 2. par substitution, à l'article 12-3(3), de ce qui suit :
 - « Membres d'office
 - 12-3. (3) En plus du nombre de membres prévu aux paragraphes (1) et (2), le leader du gouvernement et le leader ou facilitateur de chaque parti reconnu ou groupe parlementaire reconnu sont membres d'office de tous les comités sauf le Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs, le Comité permanent de l'audit et de la surveillance et les comités mixtes; à ce titre, le leader du gouvernement est suppléé par le leader adjoint, et le leader ou facilitateur d'un parti reconnu ou d'un groupe parlementaire reconnu, par son délégué. Les membres d'office des comités ont tous les droits et obligations d'un membre de comité, à l'exception du droit de vote.

Restriction relative à la composition

12-3. (4) Aucun sénateur ne peut être à la fois membre du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration et du Comité permanent de l'audit et de la surveillance. »;

- 3. by replacing the portion of rule 12-5 before paragraph (a) by the following:
 - "12-5. Changes in the membership of a committee, except for the ex officio members and members of the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators and the Standing Committee on Audit and Oversight, may be made by notice filed with the Clerk, who shall have the notice recorded in the *Journals of the Senate*. The notice shall be signed by:";
- 4. by replacing rule 12-6 with the following:

"Quorum of standing committees

12-6. (1) Except as provided in subsection (2) and elsewhere in these Rules, the quorum of a standing committee shall be four of its members.

EXCEPTION

Rule 12-27(2): Quorum of committee

Audit and Oversight

12-6. (2) The quorum of the Standing Committee on Audit and Oversight shall be two Senators and one external member, except in the case of the organization meeting, for which the quorum shall be three Senators.";

- 5. by:
 - (a) deleting the word "and" at the end of rule 12-7(15) in the English version; and
 - (b) replacing the period at the end of rule 12-7(16) by the following:

"; and

Audit and Oversight

- **12-7.** (17) the Standing Committee on Audit and Oversight, which, for the purposes of integrity, independence, transparency and accountability, shall be authorized, on its own initiative, to:
 - (a) retain the services of and oversee the external auditors and internal auditors;
 - (b) supervise the Senate's internal and external audits;
 - (c) report to the Senate regarding the internal and external audits, including audit reports and other matters;
 - (d) review the Senate Administration's action plans to ensure:
 - (i) that they adequately address the recommendations and findings arising from internal and external audits,
 - (ii) that they are effectively implemented;

- 3. par substitution, au passage de l'article 12-5 qui précède l'alinéa a), de ce qui suit :
 - « 12-5. Sauf dans le cas des membres d'office, des membres du Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs et des membres du Comité permanent de l'audit et de la surveillance, le remplacement d'un membre d'un comité peut s'effectuer au moyen d'un avis remis au greffier du Sénat, qui le fait consigner aux *Journaux du Sénat*. Cet avis est signé : »;
- 4. par substitution, à l'article 12-6, de ce qui suit :
 - « Quorum des comités permanents
 - **12-6.** (1) Sous réserve du paragraphe (2) et sauf autre disposition contraire, quatre membres d'un comité permanent constituent le quorum.

DISPOSITION CONTRAIRE Article 12-27(2) : Quorum du comité

Audit et surveillance

- 12-6. (2) Dans le cas du Comité permanent de l'audit et de la surveillance, deux sénateurs et un membre externe constituent le quorum, à l'exception de la séance d'organisation, au cours de laquelle trois sénateurs constituent le quorum. »;
- 5. par substitution, au point final de l'article 12-7(16), de ce qui suit :

«;

Audit et surveillance

- **12-7.** (17) le Comité permanent de l'audit et de la surveillance, qui, dans un esprit d'intégrité, d'indépendance, de transparence et de responsabilisation, est chargé, de sa propre initiative :
 - a) de retenir et diriger les services des auditeurs externes et les auditeurs internes du Sénat;
 - b) de superviser les audits internes et externes du Sénat ;
 - c) de faire rapport au Sénat concernant les audits internes et externes, y compris les rapports d'audit et d'autres questions;
 - d) d'examiner les plans d'action de l'Administration du Sénat pour vérifier :
 - (i) qu'ils répondent adéquatement aux recommandations et aux constatations découlant des audits internes et externes,
 - (ii) qu'ils sont mis en œuvre de façon efficace;
 - e) d'examiner les rapports financiers trimestriels et les états financiers vérifiés et d'en faire rapport au Sénat;
 - f) de faire rapport de ses observations et recommandations au Sénat à intervalles d'au plus un an. »;

- (e) review the Senate's Quarterly Financial Reports and the audited Financial Statements, and report them to the Senate; and
- (f) report at least annually with observations and recommendations to the Senate.";
- 6. by adding the following new rule 12-9(3):

"Audit and Oversight — access to information

- **12-9.** (3) The Standing Committee on Audit and Oversight may review the in camera proceedings of other Senate committees, including any transcripts of meetings, as they relate to the mandate of the Audit and Oversight Committee.";
- 7. by replacing rule 12-13 with the following:

"Organization meeting

12-13. (1) Except as provided in subsection (2), once the Senate has agreed to the membership of a committee, the Clerk of the Senate shall, as soon as practicable, call an organization meeting of the committee at which it shall elect a chair.

Audit and Oversight — Organization meeting

12-13. (2) In the case of the Standing Committee on Audit and Oversight, the Clerk of the Senate shall, as soon as practicable after the Senate has agreed to the Senators to serve on the committee, call an organization meeting of the committee at which it shall elect a chair, without the external members having been nominated.

Chair of Audit and Oversight

12-13. (3) The chair of the Standing Committee on Audit and Oversight shall be a Senator who is not a member of the recognized party or recognized parliamentary group to which the chair of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration belongs.

Audit and Oversight — nomination of external members

- 12-13. (4) After electing its chair and deputy chair, the Standing Committee on Audit and Oversight shall adopt a report to the Senate nominating two external members for the committee. A former Senator or former member of the House of Commons is not eligible for nomination as an external member. This report must be agreed to by all three Senators who are members of the committee. The report shall include recommendations on remuneration and permissible expenses for the external members, which shall be paid from Senate funds once the report is adopted by the Senate. A similar process shall be followed if a vacancy arises in the position of external member over the course of the session.";
- 8. by replacing rule 12-14 with the following:

"Participation of non-members

12-14. (1) Except as provided in subsection (2) and elsewhere in these Rules, a Senator who is not a member of a

- 6. par adjonction du nouvel article 12-9(3) suivant :
 - « Audit et surveillance accès aux informations
 - **12-9.** (3) Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance peut examiner, dans la mesure où elles ont trait à son mandat, les délibérations à huis clos d'autres comités du Sénat, y compris toute transcription des réunions. »;
- 7. par substitution, à l'article 12-13, de ce qui suit:

« Séance d'organisation

12-13. (1) Sous réserve du paragraphe (2), après la nomination d'un comité, le greffier du Sénat le convoque, dès que les circonstances le permettent, en séance d'organisation au cours de laquelle le comité élit son président.

Audit et surveillance — séance d'organisation

12-13. (2) Dans le cas du Comité permanent de l'audit et de la surveillance, la séance d'organisation, au cours de laquelle le comité élit son président, est convoquée par le greffier du Sénat dès que les circonstances le permettent après la nomination des sénateurs à la fonction de membres du comité, sans que les membres externes aient été nommés.

Président d'audit et surveillance

12-13. (3) Le président du Comité permanent de l'audit et de la surveillance est un sénateur qui n'est pas membre du même parti reconnu ou groupe parlementaire reconnu que celui du président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Audit et surveillance — nomination des membres externes

- 12-13. (4) Après avoir élu son président et vice-président, le Comité permanent de l'audit et de la surveillance adopte un rapport au Sénat dans lequel il propose la nomination de deux membres externes. Un ancien sénateur ou ancien député fédéral ne peut être nommé à ce titre. Le rapport doit être adopté par les trois sénateurs qui sont membres du comité. Il doit comprendre des recommandations sur la rémunération et les dépenses admissibles des membres externes, qui sont payées sur les fonds du Sénat une fois le rapport adopté par le Sénat. La procédure de nomination est la même lorsque la place d'un membre externe devient vacante en cours de session. »;
- 8. par substitution, à l'article 12-14, de ce qui suit :
 - « Participation des non-membres
 - **12-14.** (1) Sous réserve du paragraphe (2) et sauf autre disposition contraire, les sénateurs ont le droit d'assister aux

committee may attend and participate in its deliberations, but shall not vote.

EXCEPTIONS

Rule 12-28(2): Participation of non-members Rule 15-7(2): Restrictions if declaration of interest

Rule 16-3(6): Speaking at conferences

Audit and Oversight

- 12-14. (2) Senators who are not members of the Standing Committee on Audit and Oversight shall not attend or participate in its meetings, unless they are appearing as witnesses.";
- by replacing the portion of rule 12-16(1) before paragraph (a) by the following:
 - "12-16. (1) Except as provided in subsections (2) and (3) and elsewhere in these Rules, a committee may meet in camera only for the purpose of discussing:";
- 10. by renumbering current rule 12-16(2) as 12-16(3), and by adding the following new rule 12-16(2):
 - "Audit and Oversight in camera
 - 12-16. (2) The Standing Committee on Audit and Oversight shall meet in camera whenever it deals with the in-camera proceedings of another committee.";
- 11. by replacing the portion of rule 12-18(2) before paragraph (a) by the following:
 - "12-18. (2) Except as provided in subsection (3) and elsewhere in these Rules, a Senate committee may meet when the Senate is adjourned:";
- 12. by adding the following new rule 12-18(3):
 - "Audit and Oversight
 - 12-18. (3) The Standing Committee on Audit and Oversight may meet during any adjournment of the Senate.";
- 13. by renumbering current rule 12-20(2) to (4) as 12-20(3) to 13. par modification de la désignation numérique actuelle des (5), and by adding the following new rule 12-20(2):
 - "Vote in Audit and Oversight Committee
 - 12-20. (2) The external members of the Standing Committee on Audit and Oversight may participate in all proceedings of the committee, but shall not vote on any motion put to the committee.";
- 14. by replacing rule 12-22(1) by the following:
 - "Majority conclusions
 - 12-22. (1) Except as provided in subsection (7), a report of a Senate committee shall contain the conclusions agreed to by majority.";

séances des comités dont ils ne font pas partie; ils peuvent également participer aux travaux avec voix consultative.

DISPOSITIONS CONTRAIRES

Article 12-28(2): Participation des non-membres

Article 15-7(2): Restrictions si un sénateur a fait une déclaration d'intérêts

Article 16-3(6): Droit de parole aux conférences

Audit et surveillance

- 12-14. (2) Un sénateur qui n'est pas membre du Comité permanent de l'audit et de la surveillance n'a pas le droit d'assister ou de participer à ses réunions, à moins de comparaître à titre de témoin. »;
- par substitution, au passage de l'article 12-16(1) qui précède l'alinéa a), de ce qui suit :
 - « 12-16. (1) Sous réserve des paragraphes (2) et (3) et sauf autre disposition contraire, un comité ne peut siéger à huis clos que pour discuter d'un des sujets suivants : »;
- par modification de la désignation numérique actuelle de l'article 12-16(2) pour celle de l'article 12-16(3), et par adjonction du nouvel article 12-16(2) suivant :
 - « Audit et surveillance réunions à huis clos
 - 12-16. (2) Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance se réunit à huis clos lorsqu'il traite des travaux à huis clos d'un autre comité. »;
- 11. par substitution, au passage de l'article 12-18(2) qui précède l'alinéa a) de ce qui suit :
 - « 12-18. (2) Sous réserve du paragraphe (3) et sauf autre disposition contraire, un comité du Sénat peut se réunir pendant une période d'ajournement du Sénat : »;
- 12. par adjonction du nouvel article 12-18(3) suivant :
 - « Audit et surveillance
 - 12-18. (3) Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance peut se réunir pendant une période d'ajournement du Sénat. »;
- articles 12-20(2) à (4) pour celle des articles 12-20(3) à (5), et par adjonction du nouvel article 12-20(2) suivant :
 - « Vote au Comité de l'audit et de la surveillance
 - 12-20. (2) Les membres externes du Comité permanent de l'audit et de la surveillance peuvent participer à toute délibération du comité, mais sans droit de vote. »;
- 14. par substitution, à l'article 12-22(1), de ce qui suit :
 - « Conclusions de la majorité des membres
 - 12-22. (1) Sous réserve du paragraphe (7), le rapport d'un comité du Sénat comporte les conclusions approuvées par la majorité des membres. »;

15. by replacing rule 12-22(2) by the following:

"Presentation or tabling

12-22. (2) Except as provided in subsection (8) and elsewhere in these Rules, a committee report shall be presented or tabled in the Senate by the chair or by a Senator designated by the chair.

EXCEPTION

Rule 12-31: Report deposited with the Clerk";

16. by adding the following new rules 12-22(7) and (8):

"Reports of Audit and Oversight Committee - Content

12-22. (7) Any member of the Standing Committee on Audit and Oversight, including an external member, shall have the right to include individual observations and dissenting opinions in any report of the committee if the member so wishes.

Audit and Oversight — report deposited with the Clerk

- **12-22.** (8) A report of the Standing Committee on Audit and Oversight may be deposited with the Clerk at any time the Senate stands adjourned, and the report shall be deemed to have been presented or tabled in the Senate.";
- 17. by replacing the opening paragraph of the definition of "Committee" in Appendix I, starting with the words "A body of Senators, Members of the House of Commons or both,", by the following:
 - "A body of Senators, Members of the House of Commons, members of both houses, or others, appointed by one or both of the two houses to consider such matters as may be referred to it or that it may be empowered to examine, including bills. A Senate committee is, except in the case of the Standing Committee on Audit and Oversight, one composed solely of Senators (as opposed to a joint committee see below). (Comité)"; and
- 18. by updating all cross references in the Rules, including the lists of exceptions, accordingly.

- 15. par substitution, à l'article 12-22(2), de ce qui suit :
 - « Présentation ou dépôt
 - **12-22.** (2) Sous réserve du paragraphe (8) et sauf autre disposition contraire, le président d'un comité, ou son délégué, présente ou dépose les rapports du comité au Sénat.

DISPOSITION CONTRAIRE

Article 12-31 : Dépôt d'un rapport auprès du greffier »;

- 16. par adjonction des nouveaux articles 12-22(7) et (8) suivants :
 - « Rapports du Comité de l'audit et de la surveillance contenu
 - **12-22.** (7) Tout membre du Comité permanent de l'audit et de la surveillance les membres externes y compris a le droit d'inclure ses observations et opinions dissidentes dans un rapport du comité.

Audit et surveillance — dépôt d'un rapport auprès du greffier

- **12-22.** (8) Pendant une période d'ajournement du Sénat, un rapport du Comité permanent de l'audit et de la surveillance peut être déposé auprès du greffier du Sénat; ce rapport est alors réputé avoir été présenté ou déposé au Sénat. »;
- 17. par substitution, à l'annexe I, du premier paragraphe de la définition de « Comité » qui commence avec les mots « Groupe composé de sénateurs ou de députés, ou de sénateurs et de députés, » par ce qui suit :
 - « Groupe composé de sénateurs ou de députés, ou de sénateurs et de députés, ou d'autres personnes, nommés par l'une ou l'autre des Chambres afin d'examiner les questions qui lui sont renvoyées ou qu'il est habilité à examiner, notamment des projets de loi. Sauf dans le cas du Comité permanent de l'audit et de la surveillance, un comité du Sénat est un comité qui n'est composé que de sénateurs (à distinguer d'un comité mixte voir ci-dessous). (Committee) »;
- 18. en mettant à jour tous les renvois dans le Règlement, y compris les listes de dispositions contraires.

INQUIRIES

No. 2. (fourteen)

By the Honourable Senator Manning:

December 10, 2019—That he will call the attention of the Senate to the life of Larry Dohey.

INTERPELLATIONS

Nº 2. (quatorze)

Par l'honorable sénateur Manning :

Le 10 décembre 2019—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la vie de Larry Dohey.

No. 16. (six)

Nº 16. (six)

By the Honourable Senator Dalphond:

February 27, 2020—That he will call the attention of the Senate to the use of parliamentary privilege in the context of employee relations and inquiries of the Senate Ethics Officer.

Par l'honorable sénateur Dalphond :

Le 27 février 2020—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'utilisation du privilège parlementaire dans le cadre des relations avec les employés et des enquêtes du conseiller sénatorial en éthique.

WRITTEN QUESTIONS

Pursuant to rule 4-10(1), all unanswered questions appear in the printed edition of the Order Paper and Notice Paper of the first sitting day of each week and in the electronic version of the Order Paper and Notice Paper of each sitting day. The electronic version is available at www.parl.gc.ca.

QUESTIONS ÉCRITES

Conformément à l'article 4-10(1) du Règlement, toutes les questions qui n'ont pas encore reçu de réponse figureront dans la version imprimée du Feuilleton et Feuilleton des préavis le premier jour de séance de chaque semaine et dans la version électronique du Feuilleton et Feuilleton des préavis chaque jour de séance. La version électronique est disponible dans le site www.parl.gc.ca.